

TABLE DES MATIÈRES

"L'Africain" n° 244, avril – mai 2010

Page

1 Pour façonner lucidement l'avenir du Congo A. MOBE FANSIAMA

3 PHOTOS

SPECIAL : CINQUANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA RD CONGO

6 L'enseignement et le développement au Congo M. EKWA bis Isal s.j.

15 Évolution de l'organisation politique ... du Congo depuis 1960 B.J. TSHIBUABUA-KAPY'A

28 30 juin 1960 à Léopoldville, souvenir d'un témoin V. CHARLES s.j.

29 Patrice Emery LUMUMBA, notre Aufklärer TEDANGA I.B.

30 Fondation Père Everard

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

31 Afrique/Haïti : bilan des indépendances (I) Th. AMOUGOU

RÉSUMÉS DE THÈSE

34 Les sites maraîchers coopérativisés de Kinshasa B. MUZINGU N.

35 Énergies durables pour le développement en Afrique M. DJUIKOM

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

37 Fatoumata Fathy SIDIBE, Une saison Africaine E. VAN SEVENANT

38 Nouvelles familiales

38 Annonce : festival L'Afrique visionnaire

39 PHOTOS

Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"

Page 3 de la couverture : mots croisés n° 265 Vincenzo SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérie Mudoy, Camille Tedanga Ipota ;
Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK., B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : 48^{ème} année : Année académique 2009-2010.

abonnement ordinaire : Belgique : 15 €

Europe : 22 €

reste du monde : 25 €

abonnement de soutien : 25 €

payables au CCP 000-1178819-75 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGCD.

En marge du cinquantenaire de l'indépendance du Congo **De la connaissance intelligente du passé à l'intelligence critique du** **présent pour façonner lucidement le devenir du Congo**

La RD Congo célèbre le 50^e anniversaire de son indépendance, le 30 juin 2010. Est-il vain d'espérer que le cinquantenaire soit l'occasion de libérer l'écriture et l'enseignement de cette page d'histoire du corset culturel (néo)colonial qui en a perverti l'intelligence ?

En 2005, en France, la pensée - universitaire, intellectuelle et journalistique - s'enlisa dans un marécage pollué et polluant avec la loi du 23 février. En son article 4, celle-ci imposait aux programmes scolaires de reconnaître "le caractère positif de la présence française outre-mer."

Le tintamarre médiatique, l'agitation politique et les querelles des chapelles universitaires n'ont, heureusement, pas fait de l'ombre à l'Exposition "La Mémoire du Congo. Le Temps colonial" qu'organisait de février à octobre 2005, à Tervuren, le Musée Royal de l'Afrique Centrale (MRAC).

Cet événement culturel a mis en exergue la valeur inestimable de l'expertise africaniste du MRAC. Aussi, un tel événement ne peut rester figé dans "l'instant présent" qui s'oublie le lendemain.

Il appartient, au contraire, aux universitaires belges et congolais, libres de tout préjugé (néo)colonial de renverser les tendances, de briser les pesanteurs (néo)coloniales pour interroger les fondamentaux sur lesquels reposent les questionnements épistémologiques liés à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire coloniale.

Cette interrogation passe aussi par une très large diffusion dans l'ensemble du corps social des outils d'analyse pour que Belges et Congolais s'approprient

avec esprit critique des pans entiers de leur histoire commune.

Penser et construire le Congo avec les acquis d'une mémoire historique épurée de toute mythologie

Le 18 octobre 1908, le Roi LEOPOLD II signe la loi (Charte coloniale) adoptée par le parlement - le 20 août par les députés et le 9 septembre par les sénateurs - érigeant l'État indépendant du Congo (1885-1908), en une colonie belge. La souveraineté belge sur le Congo devint effective le 15 novembre 1908. Le 30 juin 1960, le Congo accède à la souveraineté internationale.

Il est à craindre que l'essentiel de ce fait historique majeur ne soit noyé dans le flot impétueux des cérémonies officielles qui seront organisées pour rappeler des événements sans une analyse critique articulée et "où la liturgie de la commémoration enterre et étouffe le sens de l'événement."¹

Cette démarche politique, se servant, parfois, des universitaires, participe, la plupart du temps, d'une stratégie bien rodée illustrant piteusement l'avertissement que nous lançait l'historien britannique HOBSBAWM constatant que "l'histoire est plus que jamais révisée ou même inventée par des gens qui ne souhaitent pas connaître le passé véritable mais seulement un passé qui s'accorde à leurs intérêts. Notre époque est celle de la grande mythologie historique."²

En ce temps de désarroi, il importe de conférer à la connaissance historique

¹ Ignacio RAMONET, "Amnésies..." Manière de voir, n° 82, Monde Diplomatique, Paris, août-sept. 2005, p. 6.

² E. HOBSBAWM : Interesting times. A twentieth-century life. Londres, Panthéon Books, 2005.

une fonction civique et pédagogique permettant aux acteurs de cette histoire ainsi qu'à leurs héritiers de *maîtriser leur passé et de l'interroger afin de répondre avec discernement aux interrogations du présent*.

Le 30 juin 1960, lors de la proclamation de l'indépendance congolaise, le Roi BAUDOUIN prononça un discours hagiographique, bien conforme à ce que fut ce régime colonial infatué. Il y exalta l'œuvre coloniale et exigea des Congolais la reconnaissance à l'égard des coloniaux pour l'œuvre civilisatrice accomplie sur les terres congolaises.

Ce fut un "discours simplificateur, oublieux de quelques vérités historiques, sans références aux erreurs coloniales et aux souffrances du peuple congolais. Son ton paternaliste, quelque peu moralisateur, heurte bien des Africains présents et les représentants du tiers-monde. Il étonne aussi beaucoup d'Européens."³

Dans sa réponse, non prévue, le Premier Ministre LUMUMBA s'employa à rétablir la vérité historique et à féliciter les Congolais, principaux artisans de l'émancipation politique de leur pays. Aussi rendit-il hommage à ceux qui ont payé de leur vie pour que le pays se libère du joug colonial. Il refusa que l'indépendance fût considérée comme un don de la Belgique.

La virulence des réactions suscitées en Belgique par ce discours témoigne de l'importance considérable des enjeux, culturels et politiques, liés à l'écriture et à l'enseignement de l'histoire du Congo tant durant la période coloniale qu'après l'indépendance. En 1984, le débat concluant la diffusion de la série *Bula Matari* que la télévision belge francophone (RTBF) consacra à la colonisation suscita aussi de vives réactions dans plusieurs secteurs des opinions publiques belges. Il en fut de même après la parution du livre d'Adam HOCHSCHILD et la diffusion du

³ J. G. LIBOIS et J. HEINEN : Belgique Congo 1960, Bruxelles, Pol-His, 1989, p. 144.

documentaire de Peter BATE consacré aux violences coloniales subies par les Congolais pendant l'État indépendant de LÉOPOLD II.

Alors que le 13 juin 1929, l'Institut Royal Colonial Belge (IRCB) créa en son sein une commission chargée d'écrire l'histoire du Congo, il fallut attendre l'année académique 1966-1967 pour qu'un département d'histoire soit organisé à l'université Lovanium à Kinshasa, pourtant fondée depuis 1954. L'IRCB avait pour objet d'organiser la propagande coloniale dans le haut enseignement, d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales, d'entreprendre toutes études scientifiques concernant la colonisation.

En février 2004, le Président Joseph KABILA prononce, devant le Sénat de Belgique, un discours d'hommage aux pionniers de l'aventure coloniale alors qu'au sein de l'université belge s'esquisse une historiographie qui nous invite à (re)lire intelligemment les versants les plus sombres – longtemps occultés - de la page coloniale, particulièrement léopoldienne. Citons entre autres les ouvrages de :

- Guy VANTHEMSCHE : La Belgique et le Congo. Nouvelle Histoire de Belgique, vol. 4, Bruxelles, Complexe, 2007 ;
- Jean STENGERS : Congo. Mythes et réalités. Bruxelles, Racine, 2005 ;
- V. DUJARDIN, V. ROSOUX et T. de WILDE (sous la direction de) : LÉOPOLD II. Entre génie et gêne. Bruxelles, Racine, 2009.

Donner un sens significatif et une suite citoyenne aux commémorations officielles et aux colloques des universitaires ...

Pendant des décennies, les dogmes et les mythologies secrétés par les différents pouvoirs ont obscurci l'intelligence du politique et en ont falsifié l'histoire. Une relecture critique de l'histoire permettrait de se défaire de ces mythologies et de retrouver les événements qui ont marqué la "marche des Congolais", acteurs historiques dont

les mobilisations sociales et politiques ont façonné le devenir de leur pays : souligner les facteurs qui ont produit des effets bénéfiques de ces mobilisations ainsi que les causes -conjoncturelles et structurelles – des drames qui ont anéanti les espérances nées de l'indépendance.

Force est de constater que, près de 50 ans après l'indépendance, - comme dans beaucoup d'autres pays africains - l'essentiel des problèmes hérités de la colonisation figurent parmi les principaux écueils sur lesquels bute la RD Congo. Il s'agit, en l'occurrence, de la (re)construction de l'état et de ses principaux appareils comme l'administration, la justice et l'armée. Celle-ci n'est toujours pas conçue et organisée en outil de défense nationale, garant de l'intégrité territoriale mais en instrument de répression dressé contre les populations civiles pour peser sur la vie politique, au profit d'ambitions personnelles.

Par ailleurs, des convoitises étrangères rivales continuent d'empêcher l'émergence des élites politiques, soucieuses de l'intérêt national. Ainsi est privilégié le parrainage étranger sur la légitimité issue des élections libres, démocratiques, plurielles et concurrentielles.

Une certaine historiographie coloniale - voire post-coloniale - continue de décrire le Congo colonial comme une brillante réussite économique. Rares sont les études qui soulignent que cet essor économique fut un trompe-l'œil : producteurs de richesses, les Congolais étaient, cependant, privés de tout droit syndical jusqu'en 1946 et étaient, en outre, exclus du circuit du profit et du champ des décisions au sein des entreprises. Ainsi, les Européens (1% de la population) détenaient 95% du capital investi, 88% de l'épargne et représentaient 45% de la masse salariale.

Belgique-Congo : quel devenir en commun ?

Congo, miroir des Belges ! C'est en ces termes que Jean-Claude WILLAME et

Hervé CNUUDE introduisent l'excellent dossier que la Revue Nouvelle de janvier - février 2005 consacre à la colonisation belge afin de répondre aux controverses qu'a suscitées le téléfilm britannique sur le Roi LEOPOLD II "Le roi blanc, le caoutchouc rouge, la mort noire" de Peter BATE.

Le poids diplomatique de la Belgique sortit consolidé des écrasantes victoires militaires des Congolais en 1914-1918 sur les troupes allemandes au Cameroun, Ruanda-Urundi et Tanganyika. Les immenses efforts militaires, économiques et financiers de guerre des Congolais imposèrent la Belgique à la table des vainqueurs en 1945. Entre 1947 et 1958, la Belgique installe des bases militaires métropolitaines au Congo à Kamina, Kitona et Banana.

Désormais considéré comme un réduit national belge, le Congo fut intégré dans le dispositif défensif de l'Europe occidentale. Le contrôle économique et commercial qu'exerce la Belgique, au Congo, sur les matières premières stratégiques comme l'uranium, renforça son influence politique au sein de l'Otan.

La décolonisation du Congo est une des plus lamentables et elle discrédite l'ensemble de la classe politique belge, aveuglée par la représentation géopolitique tirée de la possession d'un vaste territoire colonial.

Les logiques perverses de la guerre froide ont rabougri les politiques de coopération européenne en Afrique. Les rivalités franco-belges et franco-américaines en Afrique centrale ont lourdement hypothéqué le devenir du Congo. La mondialisation néo-libérale marginalise l'Afrique et gêne l'émergence d'une Europe pouvant contrebalancer l'hyperpuissance américaine.

Ancrée au cœur de la construction européenne dès ses origines, la Belgique devrait jouer un rôle diplomatique d'adjuvant afin de faire assurer, par les élites congolaises – voulant utiliser leurs

compétences scientifiques au profit de leur peuple - une meilleure coordination des politiques de coopération bilatérale et multilatérale dans la région meurtrie des Grands-Lacs, notamment au Congo.

L'adjuvant diplomatique devrait, d'une part, transformer l'expertise qu'ont accumulée certains pays sur l'Afrique en un atout pour rationaliser les politiques de coopération afin qu'elles satisfassent les aspirations des peuples africains. Il devrait aussi, d'autre part, revitaliser les énergies politiques afin de servir un vaste dessein répondant aux enjeux du monde actuel.

Nourrir un tel dessein, fécondé par les ressources de trois régions et de trois communautés, contribuerait certainement à dégager la politique belge de querelles byzantines.

Les francophones ont accueilli le Président KABILA ! Tel est le titre d'un article paru, le 27 septembre 2007, dans un quotidien bruxellois pour souligner le contraste entre les attitudes qu'ont affichées les personnalités politiques belges lors du séjour du Chef de l'État congolais. Il faut dégager l'appartenance des peuples à la francophonie de cette vision ségrégationniste et instrumentalisée aux fins de repositionnement néo-colonialiste.

Que vive l'histoire !

Ainsi s'intitule la préface que donne le professeur Elikya M'BOKOLO au livre de son collègue Isidore N'DAYWEL "Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique du Congo", Le Cri, Afrique-Editions, Bruxelles, 2009.

Près de 50 ans après, ce titre fait écho à la dernière lettre qu'adressa le Premier Ministre Patrice LUMUMBA à son épouse Pauline : "L'Afrique écrira sa propre histoire et elle sera au nord et au sud du Sahara une histoire de gloire et de dignité".

Écrire, étudier et enseigner l'histoire du Congo... mais laquelle ? Celle - bien-sûr - qu'ont produite les Congolais, - acteurs lucides des événements qui ont conduit à l'indépendance de leur pays - et qui a ses longues durées et ses accélérations, ses continuités et ses ruptures, ses dynamiques et ses récurrences.

Il importe donc que les universitaires qui s'investissent dans différents projets liés au cinquantenaire adoptent une démarche intellectuelle dégagée de tout prophétisme intellectuel, rompant radicalement avec la conception clientéliste du rôle d'intellectuel imposée par le régime mobutiste. Il faut, au contraire, plaider pour des logiques académiques où les savoirs, notamment historiques, ne seraient plus thésaurisés à l'université par des élites scientifiques inféodées aux intérêts économiques de puissants groupes financiers et politiques.

Il faut prôner, au contraire, une rationalité universitaire préconisant une très large diffusion des savoirs dans l'ensemble de la société civile afin que les Congolais s'en servent, à bon escient, comme instruments culturels d'exercice de la pensée critique et de la raison émancipatrice et comme outils de développement économique pour renforcer la démocratie politique et sociale.

Le cinquantenaire est donc l'occasion pour créer et fertiliser un espace intellectuel où les africanistes francophones - africains, français, belges, québécois, canadiens et suisses - mettront en commun leurs ressources pour sortir les africanismes universitaires des sentiers battus - encombrés des clichés éculés - afin de produire des outils conceptuels pour appréhender les problématiques africaines avec une rigueur scientifique alliant le respect des peuples africains.

Anicet MOBE FANSIAMA

Chercheur en Sciences Sociales, membre du Collectif des Intellectuels Congolais DEFIS, Paris

Membre du comité de rédaction de

l'Année Francophone Internationale AFI (Université Laval Québec)

SPÉCIAL : CINQUANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA RD CONGO

L'enseignement et le développement au Congo 50 ans après l'indépendance

NDLR : Le 2 février 2010 à la Maison Africaine de Bruxelles, le Révérend Père M. EKWA bis Isal s.j. a donné un exposé, dont le texte est repris ci-dessous, dans le cadre du cycle de conférences organisé par cette maison, en collaboration avec l'UROME et le Comité de Coordination de l'Opinion congolaise de la diaspora, sur le thème : "Indépendance du Congo : rupture ou continuité ?".

Introduction

Cinquante ans après l'indépendance de la colonie belge, une réflexion sur l'enseignement au Congo pose en fait en filigrane la question suivante : quel aurait été le sort de l'Afrique noire (de la RD Congo en particulier), si le cours de son histoire n'avait pas été modifié au XIX^{ème} siècle avec la naissance de l'école de type occidental fondée sur l'écriture ?

Certes, le cours de cette histoire avait déjà été marqué par les différentes ponctions opérées sur la population négro-africaine depuis le XV^{ème} siècle par la traite des Nègres.

Il reste que le premier grand choc subi par nos sociétés et qui a eu des répercussions irréversibles sur le système traditionnel de l'éducation est venu de la colonisation européenne des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles et de l'introduction de l'école de type occidental : l'école dont parle *L'aventure ambiguë* de Cheikh Hamidou KANE à travers le personnage de la Grande Royale, la sœur du Grand Chef des Diallobés : "Je viens vous dire ceci : moi, Grande Royale, je n'aime pas l'école étrangère. Je la déteste. Mon avis est qu'il faut y envoyer nos enfants cependant ... Ce que je propose est que nous acceptions de mourir en nos enfants et que les étrangers qui nous ont défaits prennent en eux toute place que nous aurons laissée libre."

Lorsque la Belgique accorda l'indépendance à sa colonie, le 30 juin

1960, la carte scolaire des provinces du Bandundu, du Bas-Congo, du Kasai, du Katanga et de la ville province de Kinshasa ne présentait plus guère d'espaces inoccupés. Sur l'ensemble du pays, pour une population de 15 millions d'habitants, 1.800.000 jeunes fréquentaient l'école dont 829 étudiants dans les universités de Kinshasa et de Lubumbashi. À l'exception de 250 non africains environ, et de très rares Africains, les étudiants de ces universités étaient des enfants d'illettrés. Il est vrai qu'il y avait d'assez nombreux étudiants blancs dans les universités du Congo jusqu'en 1960 : c'était notamment un moyen d'affirmer leur niveau international.

Dans quel contexte l'institution scolaire est-elle née au Congo ? Qu'est-ce que le nouveau système a apporté au "système" traditionnel d'éducation ? Comment s'est-il développé ? L'école de "l'aventure ambiguë" a suscité des réactions contradictoires : elle est accusée encore d'aliéner la personnalité, sans compter son coût excessif. Sa nécessité n'a jamais été pourtant mise en doute de manière sérieuse.

Le cinquantenaire de l'indépendance du Congo est une occasion indiquée pour honorer la mémoire des architectes belges qui ont construit, au cœur de l'Afrique, un système éducatif qui a transformé le visage d'un sous continent de 2,5 millions de Km².

La genèse de ce système sera abordée en trois volets correspondant aux trois époques de l'éducation que je me suis permis par ailleurs d'appeler "les trois saisons de l'éducation" dans un pays qui ne compte, avec quelques variantes, que deux saisons (saison sèche et saison des pluies).

La période pré-coloniale

Naguère, dans le village de mon enfance, autour d'un foyer, sous la clarté de la lune, une tante ou un oncle racontait aux enfants des fables chargées de morale. La morale des fables revenait dans le rêve, marquant ainsi les comportements pour une vie d'adultes responsables.

Plus tard, parents et anciens leur apprenaient les traditions du clan, son origine, l'arbre généalogique, les migrations, les conquêtes et les guerres, les conflits, les alliances et mésalliances inter-claniques, le totem ou l'animal tabou identifiant la souche ancestrale commune. L'enfant s'ouvrait progressivement aux secrets de la botanique, de la biologie et de la médecine, surtout des plantes médicinales.

L'apprentissage de la géographie consistait à connaître les rivières et les ruisseaux, les sentiers, les brousses et les limites des forêts ou des propriétés léguées par les ancêtres. On initiait à l'astronomie en montrant le ciel tapissé d'étoiles auxquelles on donnait des noms correspondant aux activités saisonnières de chasse ou de pêche.

La mémoire des éducateurs contenait aussi le code de droit coutumier : les subtiles distinctions juridiques entre personnes et communautés, les règles qui présidaient à l'attribution du nom aux enfants à partir de la tradition héritée des ancêtres. Ainsi l'enfant était-il rattaché à ceux de son sang, ses ancêtres qui veillaient sur lui dans l'au-delà, eux-mêmes étant sous la dépendance d'un Dieu-Créateur, unique et bon, agissant par leur intermédiaire.

Une habile pédagogie inspirait les étapes de l'éducation traditionnelle. Tout d'abord, l'enfant était introduit à la sagesse de façon "gestuelle". Il devait apprendre à danser les naissances et les décès, les semailles, les récoltes, la chasse et la pêche. C'est après seulement, lorsque son esprit était plus ouvert, qu'on lui expliquait le sens des gestes avec lesquels son être physique et social était déjà familiarisé.

C'était l'heure des proverbes et des légendes, narrés à l'ombre d'un arbre. Venait, enfin, dans certaines sociétés, pour l'adolescent, le temps des grandes initiations. De ces mois d'épreuves physiques et morales dans des lieux de réclusion, de cette formation de l'esprit et du caractère, des hommes devaient sortir, connaisseurs et dépositaires des rites et des secrets de la communauté, et solidairement responsables de chacun de ses membres.

L'éducation traditionnelle était le bien commun de toute la société et nul enfant n'en était privé. Son empire était absolu, ses contraintes efficaces.

Le jeune homme qui n'aurait pas subi l'épreuve de l'initiation se serait senti déshonoré et aucune jeune fille n'eût accepté de l'épouser. Avant le mariage et durant toute la vie, la jeune fille puis la femme avait l'obligation de respecter le code de la sexualité de sa tribu ; l'homme était lié par des règles strictes d'éthique. Telle était l'éducation traditionnelle.

Ainsi donc, école de la vie, l'éducation traditionnelle apprenait aux enfants à servir la famille, le clan et le groupe ; à s'insérer dans le réseau social et à maîtriser les rites d'interaction, à perpétuer le clan, à décoder les gestes et les symboles, à interioriser les croyances véhiculées, à travers les âges, par les générations précédentes, sur le monde visible et invisible ; à maîtriser le faisceau des tabous et interdits que nul ne pouvait violer sans mettre en péril sa propre vie et celle du groupe. Tous les enfants devaient s'imprégner des valeurs à promouvoir et

des fautes à bannir. De sorte qu'au soir de sa vie, l'individu était fier de confesser : "J'ai engendré mes enfants, je n'ai jamais volé, je n'ai commis ni meurtre ni assassinat. En paix, la conscience tranquille, je vais rejoindre mes ancêtres. Auprès d'eux je trouverai ma place."⁴

Adaptée à la réalité concrète, destinée à tout enfant, relevant de la responsabilité commune du clan, l'éducation traditionnelle portait en elle, la valeur d'équilibre. Elle a permis à nos sociétés de survivre, d'évoluer et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives.

La période coloniale

Implantée par l'étranger à partir de 1880, au bord du lac Tanganyika à l'est et à Boma au Bas-fleuve à l'ouest (pour 40 élèves), la nouvelle école venue de l'Occident suscita pendant longtemps la méfiance des populations. On sait la somme d'efforts déployés alors pour amener les enfants à l'école, pour les y maintenir, pour les ramener presque de force après des fugues sans cesse renouvelées. Que dire de la scolarisation des jeunes filles ! Celles que l'on parvenait à inscrire à l'école primaire n'y faisaient généralement que des apparitions éphémères ! Les classes supérieures se dépeuplaient à vue d'œil.

Enfants comme parents ne voyaient dans l'école ni un intérêt religieux ni un moyen d'améliorer leur situation socio-économique. Entre la cueillette des chenilles et des champignons, entre la pêche, la chasse si importante en région forestière du fleuve et des rivières poissonneuses et la fréquentation de l'école, l'intérêt faisait pencher la balance en faveur de la chasse, de la pêche et de la cueillette. À ce manque de motivation s'ajoutaient les difficultés touchant le transport, l'insuffisance du personnel enseignant, les langues d'enseignement et la carence en manuels scolaires.

⁴ Confession d'un vieillard dans les sociétés traditionnelles, Cadicec-information n°49, 1987, p. 32.

L'agent colonial et le missionnaire ne pouvant rayonner lui-même de son poste central qu'à pied ou en tipoy, c'était une gageure de fonder des succursales où pouvait s'organiser un enseignement sérieux et contrôlé. Les premiers camions destinés aux gros travaux ne firent leur apparition qu'en 1928 dans les diocèses de Lisala (Equateur) et de Luluabourg (Kasaï). La première voiture, une Ford, est arrivée à Lemfu (Bas-Congo) en 1927 après un voyage sensationnel.⁵

Fort peu nombreux, les missionnaires enseignants furent contraints de faire de leurs premiers élèves des maîtres chargés d'enseigner aux autres enfants les rudiments qu'ils avaient eux-mêmes reçus. Les écoles de formation des maîtres furent créées progressivement, à Mikalay d'abord, à Kisantu et à Kikwit ensuite. Leur qualification ne cessa de s'améliorer.

Choisir une langue d'enseignement dans un pays dont la multiplicité des langues évoquait la tour de Babel était un exercice pour le moins compliqué. Le français s'imposa dès 1892 comme véhicule d'enseignement par-dessus la diversité ethnique des enfants inscrits. Mais, à partir de 1922, on décida l'usage des langues congolaises pour la formation des auxiliaires techniques et de la majorité des enfants congolais. La mosaïque des langues en présence poussa vers l'adoption des langues régionales (kikongo, lingala, tshiluba, swahili) et quelques langues vernaculaires (le mongo, kiyaka, amashi, otetela, etc.) dans des aires géographiques précises, pour faciliter la compréhension des matières d'enseignement. Avec le développement du système éducatif et grâce à une meilleure formation des moniteurs en français, l'enseignement du français s'imposa d'année en année.

Par ailleurs et dans le même temps, où trouver des livres dans les différentes langues en usage dans les écoles ? Il

⁵ Où en est l'Enseignement au Congo ? 1960, p. 3. Bureau de l'Enseignement Catholique, B.P. 3258 Léopoldville République du Congo.

fallait les composer de toutes pièces, les imprimer à grands frais, en des tirages forcément réduits, puisque les langues vernaculaires citées plus haut n'avaient guère connu d'expansion hors de leur aire. Il fallut songer aux éditions adaptées pour l'enseignement du français.

Au demeurant, si enseigner sous un arbre le catéchisme et les premiers éléments de lecture et de calcul était sans doute concevable, un enseignement complet, même de degré primaire, exigeait des installations adéquates. La plupart des postes de mission qui hébergeaient des écoles ne commencèrent d'être construits en matériaux définitifs qu'après la crise économique des années 30 et le krach boursier de 1929 à New York.

Pour la période coloniale, on peut parler de l'enseignement avant et après la seconde guerre mondiale : en effet, le taux de scolarisation qui était de 12 % en 1930-1934, passe à 37% durant la période 1950-1954, avec 6% d'augmentation annuelle.

Fin 1959, pour une population de 5 à 14 ans évaluée à 3.040.000 enfants, 1.700.000 fréquentaient l'enseignement primaire. Le taux de scolarisation atteignait 56 %. Le Congo se rangeait aux côtés de l'Italie et du Chili. Il devançait des pays tels que l'Espagne, la Yougoslavie, le Mexique, le Costa Rica et la Chine. Le pourcentage d'accroissement passait de 6 à 10 %, plaçant la colonie belge au premier rang du monde pour l'accroissement annuel des effectifs inscrits à l'enseignement primaire.⁶

On s'étonne du retard mis par la Belgique pour former des élites capables de gérer l'État, comme la France au Sénégal, la Grande Bretagne au Ghana, par exemple. L'école de type occidental date de 1816 au Sénégal et s'aligne sur les programmes métropolitains en 1927, plus d'un siècle plus tard (111 ans !). L'enseignement universitaire comptait

⁶ Où en est l'Enseignement au Congo, o.p., p. 11.

476 étudiants en 1954 au Sénégal ; pourtant il y avait été introduit dans les années 30. Sans doute faut-il aussi compter les Sénégalais inscrits au supérieur en France. Il faut noter qu'en 1960, il n'existait que dix universités en Afrique ; 700 africains étudiaient à l'étranger, principalement en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis.

Les deux décennies suivantes, qui coïncident en partie avec les "trente glorieuses" européennes, verront le nombre d'enfants scolarisés en Afrique noire être multiplié par 4 pour le primaire, par 6 pour le secondaire et par 20 pour les étudiants des universités. C'est à ce niveau qu'apparaît la force du Congo qui disposait d'une base large et solide permettant d'avancer rapidement vers l'enseignement supérieur. Avec le rail qui ouvrait son économie sur le monde et l'école, qui formait les cerveaux pour prendre en charge le développement, le pays disposait des deux atouts garantissant un avenir et une ouverture sur le monde. Mais son avance au niveau de l'enseignement primaire sur des pays d'Europe et d'Amérique aujourd'hui placés sur l'orbite du développement, n'empêche pas de constater que le Congo manquait de cadres pour le promouvoir et le guider vers le développement et que, comme les autres pays de l'Afrique noire, il courait lui aussi le risque d'être "mal parti", à l'indépendance : à la fois pour les raisons générales que René DUMONT indiquait à ce sujet en 1962 dans son livre⁷, et pour les raisons spécifiques liées à la colonisation du Congo, notamment celle fort controversée de sa durée, dont les planificateurs les plus hardis n'envisageaient pas le terme avant 1980.⁸

La période post-coloniale

En dépit de son avance au niveau de l'enseignement primaire sur beaucoup de pays de la région et même sur certains

⁷ René DUMONT, L'Afrique noire est mal partie. Paris, éditions du Seuil, 1962.

⁸ A.A. J Van BILSEN, Vers l'Indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi. Kinshasa, P.U.Z./CEDAF, 1977 (2^{ème} éd.).

pays d'Europe et d'Amérique, le Congo ne disposait que d'une poignée de diplômés universitaires en 1960. Les cadres pour promouvoir le pays et le guider vers le développement espéré, faisaient cruellement défaut.

Ce fait ajoutait certainement à l'instabilité qui semblait être la marque permanente du pays et son signe particulier dès les premières heures de la décolonisation. Former aussi rapidement que possible et en abondance, des ressources humaines de qualité était donc désormais la mission de l'école. Mais celle-ci ne pouvait remplir cette mission sans être réformée. En effet, il ne fait pas de doute que l'école avait été organisée pour former les auxiliaires dont la colonisation avait besoin. Le développement ne constituait pas son ordre du jour et l'indépendance n'avait pas encore transformé les colonies en pays sous-équipés ou sous-développés. Au plan juridique et structurel, l'enseignement colonial, avec ses différentes composantes (écoles officielles, officielles congréganistes, libres subsidiées et écoles des sociétés), devait devenir un enseignement national comportant des réseaux (officiel, catholique, protestant, kimbanguiste, islamique). Au plan pédagogique, la politique éducative devait se concentrer sur la formation des cadres moyens et supérieurs dont le pays manquait le plus.

Le temps des réformes

La réforme juridique

L'enseignement national procédait de la Constitution de Luluabourg (qui remplaça, en 1964, la loi fondamentale de 1960). Elle entérinait un principe déjà adopté dans les faits : l'enseignement national était sous-tendu par les principes de démocratie, de pluralisme, de liberté d'initiative et de nationalisme. Ses différents réseaux étaient soumis aux exigences de : l'application d'un programme national unique commun à toutes les écoles ; l'instauration d'une inspection d'État pour le contrôle

administratif et pédagogique de tous les établissements scolaires ; et à partir de 1967, un examen d'État sanctionnant la fin des études secondaires.

La brochure *Pour un enseignement national catholique*⁹ publiée par le BEC en 1963 et officiellement assumée par l'Assemblée des Évêques du Congo contribue à préparer les esprits à adopter cette législation unifiée. Bien qu'admise par tous, cette option ne pouvait se réaliser sans accroître de manière significative le nombre de classes et d'enseignants, partant les ressources financières que lui consacrait l'État. La volonté politique ne pouvait suffire à elle seule. L'aide bilatérale, dont celle de la Belgique et du Canada en particulier, et l'aide multilatérale comme celle du Fonds Européen de développement et d'autres organismes, fournirent à cet égard un appui inestimable par l'assistance en personnel spécialisé, l'octroi de bourses de spécialisation et les infrastructures matérielles.

En rapport avec l'unification des réseaux, "l'africanisation fut l'autre préoccupation de la réforme : africanisation des structures administratives, des agents et des contenus de l'enseignement."

La réforme pédagogique

En 1961, l'UNESCO réunit tous les pays africains à Addis-Abeba. La Conférence décida de rendre effectifs, en vingt ans, la généralisation de l'enseignement primaire, le déploiement proportionnel de l'enseignement secondaire général, technique et normal, pour donner une impulsion décisive à l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, une commission de réforme de l'enseignement secondaire au Congo fut mise en place sur une base très largement participative.

À l'issue des travaux de la commission, l'enseignement secondaire

⁹ Pour un enseignement catholique national. Léopoldville, Concordia, 1963.

fut divisé en deux cycles : un cycle d'orientation de deux ans, d'une part, et quatre années de formation en sections spécialisées, d'autre part.

Il fut décidé :

- d'imposer le français comme seule langue d'enseignement (au degré primaire) ;
- de prolonger la scolarité au niveau secondaire ;
- d'aligner l'enseignement des filles sur celui des garçons ;
- d'ouvrir le contenu de l'enseignement aux réalités culturelles africaines.

"Le Programme national d'urgence" amena l'ouverture de milliers de classes du cycle d'orientation, le recrutement d'inspecteurs et l'organisation de stages pour les maîtres en exercice. Dans cette réforme, la création des Instituts Supérieurs Pédagogiques, qui ne furent d'abord que des écoles normales moyennes destinées à former les enseignants qualifiés pour les classes du cycle d'orientation, fut une étape décisive et prometteuse. (ISP-Kinshasa, 1961 ; BOMA transféré ensuite à MBANZA-NGUNGU, 1963 ; BUKAVU, 1965 ; KIKWIT et LUBUMBASHI, 1966 ; BUNIA et MBUJI-MAYI, 1968).¹⁰

La Zaïrianisation et la crise de l'enseignement

En 20 ans, le Congo est parvenu à former une élite intellectuelle suffisante pour son développement : ingénieurs, médecins, juristes, professeurs et dans toutes les facultés universitaires, des chercheurs dans la plupart des disciplines. De l'école primaire à l'université, le Congo avait relevé le défi de prendre en mains son système éducatif, au point de commencer déjà à redouter un "exode des cerveaux", que la crise engendrée par les deux chocs pétroliers des années 1970 et les mesures de *zairianisation* allaient de

¹⁰VERHEUST Th., Les études supérieures en République Démocratique du Congo. Kinshasa, BEC.

plus en plus révéler et aggraver. À partir des années 1973-1974, comme ce fut le cas pour l'économie, le système éducatif fut démoli par une étatisation mal étudiée et mal appliquée. Tous les efforts et tous les acquis furent ébranlés :

- a) Tous les enseignants devinrent des fonctionnaires de l'État : finis les contrats ; finis le recrutement et la gestion personnalisée qui tiennent compte de la compétence et des valeurs de vie de l'enseignant ;
- b) Tous les inspecteurs devinrent des fonctionnaires : finie l'action au ras du sol des inspecteurs diocésains, sillonnant les espaces de leurs attributions ;
- c) L'État devint le seul pouvoir organisateur des écoles : finis les réseaux scolaires protestant, catholique et autres ... ; finies les responsabilités des partenaires efficaces ;
- d) Les jeunes cessèrent d'apprendre l'utilisation de leur intelligence et de leur volonté pour le vrai et le beau, ... Les futurs dirigeants ne distinguent plus le vrai du faux, le beau du laid, les mérites par l'effort et la chance, finalement le bien du mal. Le risque de les voir évoluer en marge de tout système éducatif devint rapidement réalité ;
- e) La réussite aux examens s'achète contre espèces sonnantes. Les élèves, les parents, les enseignants et les fonctionnaires de l'éducation succombèrent au jeu de la corruption.

L'étatisation du système éducatif fut une erreur grave et tragique. Dans un sursaut de survie de la nation, elle fut dénoncée en 1991-1992 par la Conférence Nationale Souveraine (CNS), forum qui réunit 2.800 délégués et qui prit l'option de rompre avec l'ordre de la II^{ème} République pour un nouveau départ du pays. En matière d'éducation, des principes, des orientations et des options limpides, dynamiques et cohérentes furent arrêtés par ce forum et précisés en 1996 par les États Généraux de l'Éducation. La CNS a établi une Charte de l'éducation

que les États Généraux de 1996 ont traduit en Projet du nouveau système éducatif qui a notamment consacré comme options fondamentales : l'éducation, priorité des priorités (1), l'éducation pour tous (2), le partenariat éducatif avec les 5 réseaux d'enseignement (3), la professionnalisation de l'enseignement (4), l'éducation aux valeurs humaines, morales et spirituelles et civiques (5), l'intégration des valeurs culturelles (6), la décentralisation de la gestion (7), l'éducation permanente (8), la lutte contre les inégalités en matière d'éducation (9) et l'éducation physique et sportive (10).

Ce projet avait pour horizon une société démocratique fondée sur les valeurs éthiques de liberté, d'égalité, de responsabilité, de justice d'une part et sur les valeurs de modernité s'exprimant en termes d'efficacité, de rentabilité, de compétitivité, d'organisation rationnelle, d'autre part et enfin sur les valeurs de la connaissance : un savoir conduisant au savoir-faire pour culminer dans le savoir-être et impliquant rigueur intellectuelle, sens critique, autocritique et créativité.

La situation de l'enseignement aujourd'hui

La RD Congo compte 65 millions d'habitants. Les effectifs scolaires devraient être de 27 à 28,2% d'enfants (5 à 14 ans) de la population congolaise. Ils étaient seulement de 8.839.888 scolarisés au primaire en 2006-2007, soit 51%.¹¹ Ce taux est très en deçà de celui de 1959 et sans comparaison avec celui de 1987-1988. Le recul est impressionnant. La démission de l'État dans ce domaine est évidente. Elle a contraint les parents à prendre partiellement en charge les salaires des enseignants et le fonctionnement des établissements.

On comptait 829 étudiants dans les deux universités de Kinshasa et de Lubumbashi en 1959. En 2002, l'enseignement supérieur comptait

200.000 étudiants¹². L'année scolaire 2008-2009 a reçu 408.000 élèves candidats au diplôme d'État¹³.

Le pays paraît beaucoup plus fourni en ressources humaines qualifiées qu'à l'époque coloniale, singulièrement au moment de l'indépendance. On serait tenté de dire que les objectifs de la réforme engagée dans les années 60 ont été atteints. Cela serait vrai si les indices objectifs de développement qui lui étaient implicitement associés et donc explicitement attendus, pouvaient être aussi lisibles que cette abondance apparente des ressources humaines. L'échec relatif est notamment imputable à la *zaïrianisation*, aux pillages et aux guerres.

Dans l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU), la moyenne d'âge des professeurs est de 52 ans. Le métier n'attire plus les jeunes et la relève pose problème dans certaines facultés.

Les infrastructures scolaires insuffisantes et vétustes et inégalement réparties selon les provinces ne permettent pas de faire face à la demande de scolarisation. Pour une capacité d'accueil de 28.483 étudiants, les gestionnaires de l'ESU doivent rivaliser d'imagination pour gérer des effectifs de plus de 120.000 étudiants. L'interruption brutale de toute coopération structurelle et l'embargo auquel le pays est resté soumis de 1990 à 2003, les pillages et les guerres successives que connaît le pays depuis 1996 n'ont fait qu'aggraver la situation. Pour beaucoup de jeunes congolais, l'accès à une éducation de qualité ne passe pas prioritairement, comme il se doit, par l'école.

La CNS a dénoncé les méfaits de la *zaïrianisation* et donc du régime de MOBUTU. Les travaux de ce forum ont contribué à éveiller la conscience des Congolais quant à leur situation et à

¹¹ R.D.C.-Projet PASE, annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, Année scolaire 2006-2007. Kinshasa, 2008, p. 19.

¹² Banque Mondiale, Le renouveau du système éducatif de la République Démocratique du Congo : Priorités et alternatives, janvier 2005.

¹³ Référence Plus du 23 juin 2009 parle de 414.132 candidats. Un an plus tôt, il y en avait 378.222.

ouvrir leur esprit sinon leur volonté à la prise en mains totale de leur destinée.

On ne sait si les Occidentaux, leurs partenaires dans le développement, ont apprécié les conclusions de la CNS, notamment en matière d'éducation, d'autant que, pour certains observateurs, ces assises prenaient parfois des allures de tribunal contre les dirigeants politiques et leurs soutiens extérieurs.

L'attitude globale de rejet prise par "les gouvernements de libération" d'après 1997 (soutenus notamment par les Américains) ne laisse pas penser que l'expérience de la CNS pouvait avoir quelque chance d'inspirer une quelconque action future. Il y a, du reste, une sorte de dichotomie entre la bienveillance affichée par les partenaires occidentaux vis-à-vis de la CNS et la décision de ces derniers de rompre toute coopération structurelle avec le Congo/Zaire la veille de ces assises. En tout état de cause, les gouvernements successifs issus de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération) n'ont jamais pris en considération l'école et ses produits. Ils n'avaient pas de programme de développement ; ils ne pouvaient en effet ignorer l'école et ses produits, s'ils en avaient un. La Charte de l'éducation conçue par la CNS reste dans l'état où l'ont laissée les États Généraux de l'Éducation : un Projet du nouveau système éducatif qui attend une mise en œuvre.

Il est vrai que l'école ne se présentait déjà plus elle-même comme moteur et facteur de développement. Elle apparaît à certains égards, comme un frein au développement du pays. Certains estiment et pensent même démontrer que l'école, singulièrement l'université, est contre le développement au Congo-Kinshasa¹⁴. Les contenus des enseignements, les méthodes pédagogiques et le mode de contrôle des connaissances permettent-ils d'affirmer de manière générale et sans autre nuance (idéologique) que l'école "forme

seulement à obéir et à reproduire ce qui a été défini ailleurs" et non à penser par soi-même et à initier dans de nouvelles voies ? Il y a certainement un dévoiement de l'école par rapport aux objectifs de la réforme de 1961 et par rapport aux valeurs prônées par la charte de l'éducation de la CNS, quelles que soient ses performances ou contreperformances, l'école reste pour la société un instrument de sa reproduction.

La baisse du niveau d'études, la corruption, le mythe des diplômes (à conquérir par tous les moyens, même sans grande valeur), tout cela qui n'apporte rien au développement du pays n'est pas le fait de l'école seule mais aussi et principalement de la société et de sa gouvernance. Évidemment la fuite des cerveaux n'y contribue pas davantage. En effet, partie de loin, la RD Congo est parvenue à fournir, à certaines universités réputées du monde, des professeurs de valeur qui n'ont eu ni l'occasion ni le temps de se rendre utiles à leur propre pays. L'université doit-elle encore se *zairianiser* ? Certes, le développement quantitatif a nécessairement conduit à une baisse significative de la qualité de l'enseignement. La baisse du niveau des études a porté préjudice aux bénéficiaires directs de cet enseignement, élèves et étudiants. Il y a néanmoins des collèges et des lycées qui tiennent leur place et qui continuent à donner un enseignement très valable pour des études de niveau supérieur et universitaire. De ce point de vue, le vide des années 60 a été bien comblé¹⁵.

Conclusion

Instrument de reproduction de la société, l'école postcoloniale tend à s'éloigner des objectifs et des modèles de l'éducation de la période précoloniale : elle contribue de plus en plus à un approfondissement des inégalités là où l'éducation traditionnelle se présentait comme le bien commun de toute la société dont nul enfant n'était privé. Option fondamentale de la CNS,

¹⁴ La thèse est notamment soutenue par Emile BONGEELI, Vice-Premier Ministre du Gouvernement.

¹⁵ Martin EKWA, s.j., *L'école trahie*. Éditions CADICEC, 2004.

"l'éducation pour tous" est un objectif qui va de pair avec celui d'une école performante. Celle-ci exige dans la société des dirigeants qui ont le souci de la promotion de toute la population. La décolonisation a exploité les forces de transformation sur la base des principes universels appris à l'école. Le mouvement de démocratisation suppose et appelle un relèvement du niveau scolaire de la population.

Une réforme en appelle souvent une autre. La réforme de l'enseignement engagée dans les années 1960 devait à coup sûr en amener une autre avant la CNS, si la *zairianisation* et son cycle de radicalisations, de rétrocessions et de retour en arrière n'avaient fini par déplacer le sens des priorités chez les Congolais, en installant le discours et la pensée uniques de la II^{ème} République. La CNS aurait sans doute dû intervenir plus tôt, en ce qui concerne l'éducation, pour dénoncer la politique ou l'incurie de la II^{ème} République en cette matière. On est en effet en droit de se demander aujourd'hui pourquoi le système éducatif proposé par la CNS n'a même pas connu une tentative de réalisation quinze ans après. Les excuses existent, la plus avouable étant les guerres imposées de l'extérieur, qui laissent peu de temps à la réflexion sur les autres problèmes de la nation. L'éducation des enfants n'a pourtant jamais été sacrifiée dans d'autres régions du monde où sévissent des conflits armés, des combats politiques âpres et impitoyables.

En réalité, la volonté politique pour bâtir un nouveau système éducatif a plutôt été absente. Peut-être les propositions, pourtant acceptées avec enthousiasme par la CNS, ont-elles été finalement jugées trop nationalistes par ceux qui, hors de ce forum, étaient appelés à les mettre en œuvre. Dans le contexte de cette réforme, qui reste plus que jamais d'actualité, la plus importante à entreprendre, en terme d'urgence, est sans doute celle de l'école

primaire et conséquemment, celle des humanités pédagogiques destinées à la formation des enseignants de l'école fondamentale. C'est la condition d'un bon passage au secondaire, au supérieur et à l'université. C'est sans doute à ces deux derniers niveaux que la rupture de la coopération structurelle de 1990 avec les partenaires les plus significatifs du temps de la réforme a causé les plus grands dommages, du moins les plus visibles dans l'enseignement du Congo. C'est pourquoi la réforme de l'école primaire est l'étape la plus urgente. Sous réserve d'actualisation du projet de la CNS et des États Généraux de l'éducation, le nouveau système éducatif doit participer au développement et à la mise en valeur des ressources humaines, en les aidant à prendre une part active à la création de la richesse nationale, à la vie politique de la collectivité, à satisfaire leurs besoins culturels pour mener une vie digne.

Reste la question centrale de la gouvernance par rapport aux produits de l'école d'aujourd'hui. À cet égard, si un plan précis plaçait, à la tête de chacun des groupements de nos campagnes et des quartiers de nos villes, les jeunes diplômés (actuellement condamnés au chômage), avec la mission de veiller à la production agricole, de soutenir les unités industrielles, petites ou grandes, de protéger l'environnement, (chasse et pêche), de favoriser les initiatives des populations, de prendre en main l'alphabétisation des adultes, même les moins performants des diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire seraient d'une grande utilité. Ils seraient des agents précieux pour la mise en valeur d'immenses potentialités dont nous nous targuons, non sans raison ; ils pourraient, étant sur le terrain, en contact avec la réalité vécue, fournir à nos centres de recherche, menacés de tourner à vide, matière à diverses études et analyses pour la gestion et le développement de nos villes et de nos campagnes (Martin EKWA s.j., *École trahie*, op. cit.).

Martin EKWA bis Isal s.j.

Évolution de l'organisation politique, territoriale et administrative du Congo de 1960 à ce jour

NDLR : le texte ci-dessous se situe dans le même cadre que le précédent : il reprend l'exposé donné le 2 mars 2010 à la Maison Africaine de Bruxelles.

Je voudrai d'abord dire merci aux membres du Comité de coordination de l'opinion congolaise de la diaspora, au président de l'Union Royale belge pour les pays d'outre mer, UROME en sigle et à la Maison Africaine pour l'occasion qui m'est donnée de pouvoir m'exprimer en ces lieux nantis de souvenirs mémorables pour la plupart des cadres qui assument aujourd'hui les hautes charges de l'État en Afrique, et surtout, de le faire en présence des acteurs belges et congolais de terrain encore en vie. J'insiste sur ce dernier aspect parce que je suis convaincu que le terreau de la génération de ces connaisseurs du Congo est en train de tarir dans l'ancienne métropole. Comprenez alors que les incompréhensions soient fréquentes entre nos deux pays. En attendant de remédier à cet état de choses, c'est donc avec plaisir et grand intérêt que j'ai accepté de prendre la parole du haut de cette tribune pour tenter d'apporter ma modeste contribution à la problématique de l'organisation politique, administrative et territoriale de la RD Congo.

Il est sûrement difficile de dissocier cette question de celle de la décentralisation, car, comme vous le constaterez plus loin, les lois qui régissent ces deux matières sont la plupart du temps les mêmes. La question qui nous est proposée comme thème principal d'où découle mon exposé de ce jour est la suivante : *indépendance du Congo, rupture ou continuité ?* Je fais remarquer, d'entrée de jeu, qu'elle soulève en moi quelques appréhensions et me met devant un choix dialectique tout en m'enfermant dans une voie sans alternative. Souvenez-vous, en passant, du fameux "Avant l'indépendance égale après l'indépendance". Je suis convaincu que la RD Congo paie aujourd'hui, comme Haïti, le prix d'avoir fait un choix non négocié. Et je n'ai pas l'intention de dire

ici à qui la faute et m'arrête là. Cependant, je pense, s'agissant du thème central de notre cycle de conférences, que la question plausible aurait été celle de savoir quelle nouvelle perspective le Congo indépendant aurait imprimée à son organisation politique, territoriale et administrative, de façon à nous permettre de procéder mutuellement à un "Droit d'inventaire".

En tout état de cause, si j'ai dit que la question principale soulevait des appréhensions, c'est parce qu'en toute logique, l'ancienne colonie Congo Belge devenue République du Congo, puis RD Congo, République du Zaïre par la suite, et enfin, à nouveau RD Congo, avait changé de statut depuis le 30 juin 1960 et que ce changement impliquait naturellement rupture avec les formes d'organisation étatique destinées à l'expansion et à l'exploitation coloniales, là où celles-ci ne correspondaient plus aux enjeux nationaux et aux objectifs d'un pays souverain et en développement. Cela ne veut pas dire que l'on devrait inventer l'eau chaude. Mais, cela signifie simplement qu'un effort de créativité et d'inventivité devrait être fait par les élites congolaises dans le sens de la réhabilitation réfléchie de la perspective historique relative à l'organisation des sociétés pré-coloniales et de l'appropriation maîtrisée du destin commun à imprimer au cadre étatique national nécessairement endogène. Des auteurs plus compétents ont pris position sur ce sujet ; certains ont recommandé de naviguer entre deux eaux ; d'autres ont suggéré de respecter l'historicité de la Société africaine en expérimentant les structures des États multi-ethniques en vue de restaurer ou d'emprunter certains éléments pertinents des nations pré-coloniales appelées communément "ethnies". Ce sont les auteurs tels que MUDIMBE, Ki-ZERBO, NGOMA

BINDA, Achille MBEMBE, TSHIYEMBE MWAYILA, Elikia MBOKOLO, MAMOUDOU GAZIBO ou autres ZELEZA, que vous connaissez sûrement.

Au lieu de faire un survol historique harassant des multiples réformes entreprises depuis 1960 dans mon pays, je vais compléter les propos pertinents de mon alter ego, Louis de CLERCK, alias Tshitoko, en m'efforçant de résumer les contextes, les enjeux, les approches et les objectifs qui ont présidé aux différentes tentatives de modernisation de l'administration territoriale en RD Congo, à partir du 30 juin 1960. À cet effet, mon exposé est subdivisé comme suit : 1. État des lieux (de la Loi constitutionnelle et des lois sur l'organisation politique, territoriale et administrative du Congo ; enjeux et défis de la nouvelle organisation politique, territoriale et administrative et de la décentralisation en RD Congo¹⁶ ; quelle perspective pour la décentralisation congolaise ?; recommandations, stratégie et actions à mener) ; 2. Conclusion ; 3. Repères bibliographiques.

État des lieux

De l'État Indépendant du Congo, de 1885 à 1908, à la renaissance de la RD Congo en mai 1997, par suite de nombreux bouleversements d'ordre politique, le pays a changé plusieurs fois de dénomination. À chaque dénomination de notre pays correspond non seulement une période particulière de son évolution politique, mais surtout des bouleversements très profonds qui ont marqué son histoire chahutée. L'organisation de la période de telle

¹⁶ Synthèse de l'auteur de l'article de Philippe Biyoya MAKUTU : Congo-Kinshasa : défis et enjeux de la décentralisation, 7 Août 2009 ; plus les compléments audit article tirés de ses conférences intitulées : "La démocratie par la constitution et les élections. Cas de la RD Congo" et "La problématique des réformes administratives et de décentralisation en RD Congo. Esquisse d'une approche systémique" ; "Le découpage territorial en RD Congo ou la politique de la charrue devant les bœufs", in Cahier des sciences administratives, en 2008.

dénomination ne ressemble qu'en peu d'éléments à celle de la période précédente, tellement les réformes ont été diverses et parfois, profondes.

Un principe élémentaire de management public voudrait que de la conjonction de l'accomplissement des devoirs et de la jouissance des droits, des uns et des autres, résulte le bon fonctionnement des institutions territoriales. Qu'en a-t-il été au Congo indépendant ? C'est la question à laquelle je vais tenter de répondre.

L'organisation territoriale que le Congo Belge a léguée à la RD Congo en 1960 comprenait les circonscriptions administratives déconcentrées : les provinces, les districts et les territoires, et les circonscriptions administratives décentralisées : les circonscriptions indigènes dans le milieu rural et les centres pré-urbains d'une part et les villes et les communes dans le milieu urbain d'autre part. La décentralisation territoriale avait été introduite formellement dans l'organisation administrative de notre pays d'abord lors de l'institution des "Centres Extra-coutumiers" par le Décret du 23 novembre 1931 et ensuite dans le milieu rural lorsque les circonscriptions indigènes ont été instituées en 1933 par le décret du 6 décembre 1933. Mais la décentralisation appliquée à ces entités administratives "pour les indigènes", régies depuis le 10 mai 1957 par un seul texte, était limitée ; elle était en fait hybride. Par la suite, la décentralisation territoriale fut appliquée dans tous ses principes fondamentaux aux agglomérations urbaines lors de l'institution des villes composées des communes en 1957, comme entités administratives décentralisées de droit commun et surtout lors de la réforme du statut des villes et des communes réalisée par le décret du 13 octobre 1957. Les villes et les communes congolaises ont été donc le premier champ d'expérimentation de la véritable décentralisation territoriale dans notre pays, depuis 1957.

Au regard de différentes tentatives de réformes effectuées en RD Congo,

l'organisation politique de la République du Congo, du 30 juin 1960 au 31 juillet 1964 et celle de la RD Congo, du 1^{er} août 1964 au 24 novembre 1965, n'ont pas survécu aux bouleversements continuels et nombreux des institutions politiques de la République du Zaïre pendant la II^{ème} République jusqu'au 17 mai 1997. Depuis le 27 mai 1997, l'organisation politique résultant du Décret-loi constitutionnel n° 003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en RD Congo était tout à fait différente de celle que nous avait léguée la II^{ème} République. Par contre, l'organisation administrative et territoriale héritée de la colonisation a résisté et survécu aux nombreuses réformes administratives tant opportunes qu'inopportunes opérées depuis le 30 juin 1960.

La résistance aux réformes inopportunes est plus marquante lorsqu'il s'agit de l'adaptation de l'organisation territoriale héritée du Congo Belge à l'organisation politique inspirée par des considérations idéologiques qui ont caractérisé particulièrement la II^{ème} République. Cette résistance est essentiellement constituée par les institutions urbaines et communales. L'avant-dernière réforme des structures territoriales du pays, qui a fait l'objet de la loi n° 95-005 du 20 décembre 1995 portant décentralisation territoriale, administrative et politique de la République du Zaïre pendant la (première) période de la transition, permet de confirmer cette observation. Cette loi a été publiée au journal officiel n°1 du 1^{er} janvier 1996, mais diffusée à la fin de l'année 1996. La dernière réforme de l'organisation territoriale pendant la (deuxième) période de la transition consacrée par le Décret-loi n° 081 du 2 juillet 1998 portant organisation territoriale et administrative de la RD Congo corrobore aussi cette affirmation. Il faudrait aussi noter que l'influence persistante du modèle administratif colonial n'est pas caractéristique de la seule RD Congo. Elle est observée, à des degrés divers, de par le monde, dans tous les pays ayant connu dans leur histoire, la

colonisation sous une forme ou sous une autre.

Dans l'ensemble, les réformes de l'administration territoriale, de l'État Indépendant du Congo à 1998, paraissent inspirées de manière générale plus par des motivations économique/politiques que par des mobiles d'ouverture démocratique ou de la prise en compte de la participation du souverain primaire aux décisions le concernant. L'on observe, par ailleurs, du "yo-yo" déroutant dans les choix de découpages territoriaux et du changement quasi permanent d'appellations. C'est dire que toutes ces réformes ont été abordées suivant des approches juridico-structurelles et ne procédaient pas d'un ancrage social indispensable dans les milieux dans lesquels elles sont opérées. Il est donc normal qu'elles n'aient apporté aucun changement, dès 1965, dans le vécu quotidien du peuple qui ne s'y reconnaît pas nécessairement.

De la Loi constitutionnelle et des Lois sur l'organisation politique, territoriale et administrative du Congo

S'il est admis par principe que la matière relative à l'organisation politique, territoriale et administrative ou de ce que l'on qualifie communément de politique de "décentralisation" d'un pays relève d'une loi, il est aussi établi que les principes de son édicton soient levés dans la Loi fondamentale. C'est ce qui s'est passé en RD Congo. Dans ce domaine, en cinquante ans d'indépendance, la RD Congo a battu tous les records d'instabilité et a consommé 11 constitutions au total, soit une moyenne d'au moins deux constitutions tous les cinq ans :

- de 1960 à 1967, deux constitutions. La loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo et la constitution du 1^{er} août 1964, appelée constitution de Luluabourg. C'est cette constitution qui a donné la dénomination : "République Démocratique du Congo" à notre pays.
- du 24 juin 1967 au 5 juillet 1990, trois constitutions révisées pratiquement suivant l'humeur du Maréchal (24 juin 1967 et 15 août 1974, 1^{er} janvier 1983 et

la dernière constitution de la 2^{ème} République est celle résultant de la loi controversée du 5 juillet 1990, lors du démarrage du processus démocratique).

- de 1992 à 2003, l'organisation de l'exercice du pouvoir pendant la période de la transition a été régie par cinq constitutions successives (trois lors de la première partie de la transition et deux durant le pouvoir AFDL et 1+4).

- en 2006, il s'est agi de la onzième constitution de la RD Congo, la loi fondamentale élaborée par les Belges comprise et la deuxième qui a été adoptée par référendum, après celle de Luluabourg en 1964.

Les conditions dans lesquelles ce référendum s'est déroulé avaient soulevé des critiques virulentes des constitutionnalistes et autres politologues. Auguste MAMPUYA KANUK'A TSHIABO, professeur de droit de son état, pense par exemple que les options constitutionnelles retenues en 2006 éloignent la RD Congo du seuil d'un État de droit, atteint depuis la CNS en 1992 et que les textes adoptés ont pour mission de cristalliser et de fixer pour longtemps encore, dans les normes autant que dans les mécanismes constitutionnels, des pratiques contraires aux principes démocratiques et éthiques (séparation et limitation du pouvoir, contrôle parlementaire et juridictionnel, bonne gouvernance et éthique politique) ; sa peur est de voir, pour une énième fois, élaborer une constitution pour en avoir une, mais qui ne sert qu'à "arranger la dévolution du pouvoir et le statut des dirigeants". On se contente, d'après lui, du formalisme constitutionnel pour sacrifier aux apparences. Dès lors, il conclut que ce simple édulcorant, ce placebo, ne peut guérir le mal sans s'attaquer à ses racines, ses vraies causes.

Par rapport aux réformes territoriales amorcées depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale, on peut estimer que la République du Zaïre, redevenue RD Congo, a connu des fortunes diverses en ce qui les concerne. Les contextes précis des processus de réformes des premières

années d'indépendance et de la deuxième République sont ceux de la guerre froide, du chaos administratif provoqué par le départ précipité des fonctionnaires belges de la colonie, des luttes intestines pour le leadership, de la lutte contre la contamination communiste en Afrique centrale et Australe, des deux guerres du Shaba/Katanga (1977 – 1980), de la fronde parlementaire de 1979-1980, et beaucoup plus près de nous, des "massacres des étudiants du campus de Lubumbashi" qui avaient entraîné l'isolement diplomatique du pouvoir de Kinshasa et la suspension de la coopération structurelle, d'abord avec l'ancienne métropole, et ensuite, avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux et du vent de la perestroïka et des consultations populaires initiées par feu le Président MOBUTU, le 14 janvier 1990. D'autres situeraient les mêmes besoins de réforme, en ce qui concerne le pouvoir MOBUTU, aux années 70 où des timides révisions de la Constitution avaient été opérées par le nouveau pouvoir, abusivement prétendu "révolutionnaire", qui venait d'être secoué par des frondes estudiantines de 1969 et 1971 connues de tous.

S'agissant des lois relatives à l'organisation politique, territoriale et administrative de la RD Congo, proprement dites, on en a dénombré dix avant la III^{ème} République, soit de 1967 à 1998, étant donné que le découpage de 1962 à 1963 a été opéré à la suite de la révision de la Loi fondamentale. Il faudrait retenir d'emblée que, conformément aux constitutions desquelles elles tirent leurs substances, les lois dont il est question ci-dessus ont servi respectivement à consacrer des "roitelets" lors de la gestion des Pères de l'indépendance, à consolider la personnalisation du pouvoir et à institutionnaliser le MPR durant le long règne du Maréchal du Zaïre, à procéder au partage équitable et équilibré du pouvoir pendant la première partie de la longue et laborieuse transition, à récompenser les soutiens des "fausses guerres" de libération et à instituer un type

d'administration nouveau, dénommé CPP, au cours de la seconde moitié de la transition ; enfin, les récentes ont servi à remercier ceux qui ne se sont pas abstenus de voter en 2006-2007, en ce qui concerne la troisième République.

Comme il sied de le constater, l'ouverture démocratique et conséquemment la réorganisation politique, territoriale et administrative du pouvoir d'État se sont opérées au Zaïre/Congo sous la pression des événements politiques circonstanciés internes et externes et non d'une manière programmée et intelligente. C'est pourquoi, les lois promulguées à cet effet, ont contenu, expressément, des vices de conception, des lacunes nombreuses et des écueils préjudiciables à une bonne administration territoriale décentralisée. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une *instrumentalisation* éhontée d'une technique d'administration ayant fait ses preuves partout ailleurs. Il est, par ailleurs, clairement établi que le fonctionnement du mécanisme officiel de l'État a été durement éprouvé et particulièrement désarticulé au cours de la période dite de la "Transition démocratique", soit de 1990 à 1997, qui s'est arrêtée net, un certain jour, le 17 mai 1997, avec la prise de pouvoir par Laurent-Désiré KABILA. Cette prise de pouvoir et la nouvelle période de transition, de 1997 à 2006, n'ont pas corrigé cet état de choses. Que du contraire.

Suivant la Constitution du 18 février 2006, la RD Congo s'est résolument définie comme un État unitaire fortement décentralisé. L'article 2 précise que : "La RD Congo est composée de la ville de Kinshasa et de 25 provinces dotées de la personnalité juridique". L'article 3 stipule que : "Les provinces et les entités territoriales décentralisées sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par les organes locaux". Et puis : "Ces entités territoriales (ville, commune, secteur, chefferie) jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques". Il

ressort de cette nouvelle constitution que la RD Congo s'organise à travers des collectivités territoriales. Mais la collectivité dite "Province" est présentée comme étant distincte des autres collectivités dites "entités territoriales décentralisées". En effet, si l'article 3 reconnaît à toutes les collectivités la personnalité juridique, ainsi que l'autogestion (elles sont gérées par les organes locaux), les articles 201 à 205 définissent précisément les matières relevant de la compétence exclusive des pouvoirs provinciaux, celles relevant de la compétence concurrente et celles relevant de la compétence exclusive du pouvoir central. Concrètement, la nouvelle constitution institue deux niveaux de pouvoirs, le pouvoir central et le pouvoir provincial ; dans l'entre temps, elle indique trois acteurs publics manifestement dotés de la personnalité juridique et de la libre administration, à savoir la Province, le Pouvoir central et l'Entité territoriale décentralisée qui constitue une collectivité "autonome" au même titre que la Province (article 3). À l'évidence, la constitution de 2006 procède d'un rude compromis entre les partisans de l'État unitaire et les partisans de l'État fédéral. Ce vieux débat divise les Congolais depuis 1960 et a produit quelques tentatives significatives en 1982 – Loi VUNDOAWE - et en 1993 (Acte constitutionnel harmonisé). S'il y avait du moins une certaine continuité dans le domaine, le Congo n'en serait pas à l'édiction des nouvelles lois de décentralisation, mais à de simples amendements contextuels.

Quelques nouvelles lois de décentralisation, sur onze prévues, ont été promulguées par Joseph KABILA, le 1^{er} août 2009, et au début de cette année, le Parlement congolais vient d'adopter, au mois de janvier dernier, celle relative aux subdivisions au sein des provinces qui viennent s'ajouter à la panoplie de ces "chefs d'œuvre" de courte durée. Il s'agit de :

- la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces ;
- la Loi organique n°08/015 du 7 octobre

2008 portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la conférence des Gouverneurs de province ;

- la Loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les Provinces.

Il convient d'ajouter à ces textes de lois, les textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre de la décentralisation pris par le gouvernement :

- décret n°08/06 du 26 mars 2008 portant création d'un Conseil national de mise en œuvre et de suivi du processus de décentralisation en RD Congo ;

- l'Arrêté d'organisation et de fonctionnement de la cellule Technique d'appui à la décentralisation.

La loi organisant la Conférence des Gouverneurs institue les présidents, 1^{er} vice-président et 2^{ème} vice-président, tous membres de l'exécutif, et qui ne font pas partie des entités décentralisées ; Les Gouverneurs dont on pense recueillir les avis se contentent du rôle de secrétaire/rapporteur ; celle promouvant l'autonomie des provinces contient des dispositions attentatoires aux principes élémentaires de décentralisation, du genre de l'interdiction faite aux entités décentralisées de recourir à l'emprunt extérieur. En ce qui concerne la multiplication de nouvelles provinces, probablement qu'elle ne se produira plus dans l'immédiat, s'il faut considérer les derniers rebondissements. Légalement, on devrait partager le Congo en vingt-six provinces dans trente six mois, à dater du 18 février 2006.

Pourtant, le découpage territorial envisagé par la RD Congo devrait être ressenti comme une opportunité car il offre des avantages si l'on prend en compte les dimensions continentales du pays qui se situent à 2.345.410 Km², estime le sénateur Jacques MBADU NSITU, ancien gouverneur du Bas-Congo, qui avait fait une importante restitution devant les députés et les sénateurs un certain lundi 8 octobre 2008 dans un exposé intitulé : "Problématique

du découpage territorial de la RD Congo : opportunité et avantages - faiblesses - avis et considérations". Il affirme que plusieurs pays, moins vastes que le nôtre, ont recouru à cette technique pour une meilleure gestion de leur espace national. À titre d'exemple, il cite : la France qui, avec 550.000 Km², environ quatre fois moins que la RD Congo, est découpée en plus ou moins 100 départements ou provinces, en 341 arrondissements ou territoires, en 4.039 cantons ou secteurs/chefferies et en 36.783 communes ou groupements. L'Allemagne qui, avec 357.050 Km², environ sept fois moins que la RD Congo, moins vaste que la province de l'Equateur qui mesure (403.282 Km²), est pourtant découpée en 16 Régions/Länder ou Provinces, en 26 districts ou territoires et en 16.127 communes (secteurs ou chefferies). Vu sous cet angle, dit-il, la décentralisation a l'avantage de rapprocher l'administration de l'administré, d'associer les communautés de base dans la gestion de la cité à travers des organes élus, dotés des pouvoirs spécifiques propres, dans des matières telles que définies dans la Constitution.

Il indique, par ailleurs, que la province Orientale actuelle, la plus vaste de la RD Congo avec ses 503.293 Km², est aussi vaste qu'un pays comme l'Espagne et dépasse de loin le Cameroun (475.442 Km²) et la Suède (449.964 Km²). Les Provinces du Katanga et de l'Equateur, avec respectivement 496.877 Km² et 403.282 Km², sont de loin plus étendues que le Japon (377.801 Km²), la Côte d'Ivoire (322.462 Km²) et l'Italie (301.278 Km²). Le Bandundu, qui a 295.580 Km², supplante le Royaume Uni (244.100 Km²) et la Roumanie (237.500 Km²). Le Kasai Oriental, le Kasai Occidental et le Maniema, avec respectivement 169.886 Km², 156.967 Km² et 132.250 Km² de superficie, sont plus vastes que les pays suivants : la Corée du Nord (120.538 Km²), la Corée du Sud (99.221 Km²) et le Portugal (92.072 Km²). Le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et le Bas-Congo avec respectivement 69.130 Km², 59.483 Km² et 53.920 Km²

dépassent largement les Pays-Bas (34.182 Km²), la Suisse (41.418 Km²) et la Belgique (30.518 Km²). La ville de Kinshasa est, avec ses 9.965 Km², trois fois plus étendue que le Luxembourg (2.586 Km²).

Avec toutes ces données, on ne pourrait que soutenir l'opération du découpage en RD Congo qui, à mes yeux, est une opportunité, car elle vise à corriger la situation qui fait de la RD Congo un pays aux provinces trop vastes, difficilement gérables et a l'avantage de rapprocher les gouvernés des gouvernants. Toutefois, cette opportunité présente des faiblesses dans la mesure où le découpage projeté a pour socle la transformation des anciens districts en provinces, excepté le Bas-Congo. On a l'impression que l'on n'a pas tenu compte des critères objectifs de viabilité des nouvelles provinces à créer. En effet, il n'y a eu ni recensement des populations, ni consultation préalable des populations concernées, ni inventaire des ressources disponibles dans chaque province à créer, ni consolidation du sentiment du vouloir-vivre collectif, ni formation des experts et animateurs de la Territoriale. Bien plus, on n'a pas non plus tenu compte des infrastructures administratives, du redéploiement des fonctionnaires, des moyens financiers à mobiliser pour appliquer la décentralisation, des textes réglementaires et du renforcement des capacités de gestion. Cela a pour conséquence que certaines provinces à créer manquent presque de tout. On peut se demander alors si le seul critère qui consiste à faire des anciens districts des provinces suffit pour asseoir le découpage territorial.

Même là, il y a à redire dans la mesure où la province Orientale, la plus vaste des 11 provinces du pays, ne sera découpée qu'en quatre provinces. Le Katanga, avec une superficie de 496.877 Km² et 8.949.000 habitants, n'alignera que quatre provinces alors que celle de l'Equateur avec 403.292 Km² et 6.414.000 habitants en disposera cinq. L'actuelle province de Bandundu, avec 295.580 Km² et 7.018.000 habitants, ne sera subdivisée qu'en trois provinces au même titre que le

Kasaï Oriental, deux fois moins étendu (169.886 Km² et 5.421.000 habitants). La superficie de la nouvelle Province du Kasaï Oriental créée avec ses 9.481 Km², est moins étendue que la ville-province de Kinshasa qui a 9.965 Km² et entre plus de 5 fois dans la Province actuelle du Bas-Congo qui, elle, a 53.920 Km². D'autre part, la configuration de certaines nouvelles provinces créées repose sur des critères purement ethniques. Certains cas ne manquent pas d'intérêt. Il s'agit notamment des provinces ci-après : le Kasaï Oriental est exclusivement pour les Baluba ; le Kabinda pour les Basonge ; le Sankuru pour les Batetela ; le Kasaï Central pour les Lulua ; le Nord-Oubangi pour les Ngbandi et j'en passe ... Comme on le voit, si le découpage est une opportunité et offre des avantages à même de favoriser le développement en RD Congo, cette projection ne semble pas régler la problématique de la gestion territoriale du pays ; au contraire, elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Ce qui est sûr, c'est que dans la mesure où l'on n'a pas pris en compte des critères objectifs pour découper certaines provinces, il va inévitablement se poser des problèmes dans l'application du processus.

Concernant les enjeux de la réforme de décentralisation et le découpage administratif et territorial, on en retient généralement trois majeurs, à savoir :

- a) la stabilisation du système politique et administratif ;
- b) la dynamisation des économies locales ;
- c) l'enjeu socioculturel qui se situe au niveau de la reconnaissance des initiatives individuelles et de groupe, de la valorisation des ressources humaines, du savoir et du savoir-faire au niveau local.

À cet égard, le Professeur KABEYA TSHIKUKU, de la RD Congo, dans un article très fouillé, démonte un à un les spécieux arguments avancés selon lesquels, au Congo, on veut, avec ces nouvelles lois sur le découpage administratif, rapprocher l'administration de l'administré ou que c'est dans le but de responsabiliser la base sur la question de

développement que l'on procède à la décentralisation et me permet ainsi de conclure mon développement à ce sujet. En effet, partant de l'exemple du Kasai Oriental découpé en trois provinces, il affirme, je le cite : "Une province n'épanouit pas les citoyens en vertu de la localité choisie pour héberger son administration. Mais bien grâce à la qualité des hommes et des peuples qui l'habitent, et à la quantité des ressources. Et davantage grâce au vouloir-vivre ensemble qui anime les individus et les communautés.

Enfin, grâce à l'expérience et à la compétence des dirigeants, et grâce à l'énergie imaginative de ces derniers". Il poursuit en affirmant que l'on va, avec ce découpage territorial, vers plus de détresse, car les défis sont légion et il en retient une demi-douzaine, à savoir : "i) résurgence du réflexe identitaire partout ; ii) hypothèque sur la paix civile dans l'ensemble du pays ; iii) recrudescence de la sensibilité aux inégalités ; iv) fragmentation de l'espace économique et perte des économies d'échelles ; v) exigüité des provinces comme espaces de développement et vi) coût élevé d'interminables déménagements et emménagements des administrations et des individus". Son atterrissage est assez éloquent, je le cite à nouveau : "À la lumière des exigences financières et managériales du prochain découpage administratif, l'impression tend à s'imposer que cette opération est simplement un rêve inaccessible". Aux dernières nouvelles, sa prédiction, comme relevée plus haut, est en train de se confirmer.

Enjeux et défis de la nouvelle organisation politique, territoriale et administrative et de la décentralisation en RD Congo¹⁷

Le Dialogue de Sun City à vocation de mettre en place un nouvel ordre politique et institutionnel avait eu pour entre autres missions, de résoudre le

conflit régional en RD Congo, dans sa double dimension africaine et congolaise ; ce qui comportait l'exigence de refondation de l'État et de la République autrement que par le passé, sur une nouvelle répartition des compétences administratives en complément de celle commencée, en 1982, au Kivu. Naturellement, le nouvel État post-électoral ne serait souverain et ne garantirait le renforcement de l'Unité et de la Solidarité nationale que si le pouvoir d'État était préalablement re-territorialisé, étant donné que les guerres d'agression et les rébellions armées avaient réussi à découpler le territoire géographique du pouvoir d'État, partition née et dépendante du rapport des forces de belligérance.

La décentralisation pour gérer ce nouveau contexte politique national ne se définirait pas seulement comme un mode d'organisation et de gestion administrative de l'État par transfert, délégation à une collectivité publique locale ou à un organisme spécialisé, d'une partie de ses pouvoirs dans certaines matières. Elle devrait et doit intégrer le besoin de la reconstruction d'une nouvelle configuration territoriale interne par le devoir d'une paix institutionnelle impossible dans les conditions de carence d'État, de dilution de la souveraineté nationale et du danger de partition de fait de la nation. Ce qui ne signifie nullement morcellement et ghettoïsation, mais rationalisation du découpage et fédération des territoires en vue d'affronter efficacement les nouveaux défis occasionnés par les crises dont question plus haut.

La décentralisation, à cet égard, serait avant tout un processus de refondation, mieux de reconstruction de l'État et de la nouvelle république. La décentralisation devrait dès lors traduire la vision d'une gouvernance stratégique de paix, c'est-à-dire être une politique au service d'une grande ambition de réappropriation par les Congolais de leur destin national. Un tel dessein politique ne se réaliserait que par l'invention d'un nouveau système de gouvernance politique globale construisant son

¹⁷ Synthèse de l'auteur de l'article de Philippe BIYOYA MAKUTU, voir supra.

efficacité sur sa capacité de résoudre pacifiquement désormais les problèmes de fond et les crises sociétales, de fonder sa force sur sa capacité de tirer les leçons de toute l'histoire tumultueuse et de bâtir l'avenir institutionnel national sur sa capacité de prévention et de la volonté de contrer à jamais des menaces à sa paix et à sa sécurité par ses propres efforts.

La décentralisation ainsi stratégiquement perçue aurait pour but avoué de participer à la construction de la puissance nationale par une gouvernance à objectif de décolonisation et de libération de l'espérance nationale de la pesanteur coloniale qui aura réussi à rendre infructueuses toutes velléités de réforme. Si les institutions politiques ont l'air de fonctionner en RD Congo, il n'apparaît pas encore de ruptures avec les logiques de pouvoir du passé mobutien et de la transition de partage du pouvoir pour le pouvoir ; et la nation en tant que société civile ne connaît aucun dynamisme. Dans tous les cas, l'exhibitionnisme politique des vainqueurs des élections démocratiques rime trop bien avec les avatars de l'immobilisme institutionnel atavique.

La nouvelle division territoriale et administrative en RD Congo aurait eu pour visées de réussir la reterritorialisation du pouvoir par une plus grande participation citoyenne à la défense du territoire ; une modalité de contrôle de gestion de nos frontières internationales par l'éveil de l'esprit de la défense nationale, en même temps que la démocratie recherchée devrait fonctionner comme un impératif de défense et non une simple redistribution du pouvoir. Il se serait agi d'une démocratie alternative d'échelle et endogène, épousant les contours d'une société multiethnique fragmentée. Pour cela, l'on devrait élargir la base de la représentation sociologique au débat politique, faire bouger les lignes des "enjeux fondateurs" des crises, démocratiser les processus de transformation et procéder à une sorte de droit d'inventaire en vue d'une réconciliation consciente, pour espérer

instaurer un jour une véritable démocratie authentique en RD Congo.

L'objectif même du développement national, dont l'impulsion ou les centres d'impulsion viendrait de la base, nous oblige à une gouvernance économique qui s'assure de notre capacité à demeurer une économie libre dans le nouveau contexte de la mondialisation - régionalisation. Comment économiquement nous autodéterminer lorsque l'espace national se trouve inséré dans l'espace régional et dans l'espace mondial en l'absence sur le territoire des espaces nationaux de promotion de l'économie régionale et de l'économie mondiale ? Je rejette le message économique de la guerre d'agression et des rébellions armées consistant à partager nos ressources avec nos voisins et de créer avec eux des espaces ou zones de croissance et de prospérité communes sans réelle mise en commun des ressources et de destins, tel qu'il a été relayé par une certaine opinion ; mais je pense plutôt qu'on peut effectivement régionaliser notre économie nationale. Cela n'irait pas sans emprise sur l'accentuation confirmée de l'économie informelle, économie de résistance, sans laquelle le dépeuplement du Congo aurait été accéléré et dont les maillons forts pourraient être transformés en petites et moyennes entreprises viables et fiscalisables.

La participation politique des populations locales au processus de décentralisation suppose avant tout l'engagement à renoncer au régime d'accumulation du pouvoir pour le pouvoir à la base, de la tendance confirmée à la tyrannie de la majorité et au pouvoir personnel ou à la dictature des oligarques/vainqueurs des élections et des régimes de représentations. Ce désengagement politique doit se faire au profit d'un nouveau projet national de gouvernance décentralisée et démocratique qui suppose la croissance politique et institutionnelle des partis politiques ; la délocalisation du combat politique du centre vers la base et la démultiplication des espaces publics ; une réelle autonomie administrative et

financière des entités décentralisées et l'institution d'une pratique diversifiée de consultation politique et d'association à la gestion de la chose publique des forces nationales compétentes de toute la nation en vue d'une capitalisation au maximum du potentiel national.

Le contexte confus et particulier du déroulement des récentes élections en RD Congo, la tyrannie de la majorité présidentielle dans la quasi-totalité des organes délibérants tant nationaux que provinciaux, me confortent dans la conviction selon laquelle l'objectif premier de l'organisation politique, territoriale et administrative n'a pas été atteint, et il ne le sera pas pour si tôt, au vu de la dérive autocratique qui s'instaure dans mon pays. La question du développement est aussi battue en brèche, vu les agendas cachés et l'approche politicienne adoptée pour décentraliser le Congo, et surtout si l'on tient compte des relents de re centralisation affichés de manière ostentatoire par le pouvoir central de Kinshasa.

Quelle perspective pour la décentralisation congolaise ?

À mon avis, il est impératif qu'au-delà des dispositions juridiques en cours et envisagées, des mécanismes techniques et des instruments managériaux plausibles soient, au préalable, implémentés à la base afin de témoigner de cette volonté politique de reconnaître le pouvoir de décision et de gestion aux collectivités locales. En plus, il est de bon aloi que l'expérience du découpage de l'ancien Kivu soit évaluée avant de se lancer dans une nouvelle aventure.

L'on devrait, par ailleurs, conformer impérativement, en matière d'approche et non de modèle, le processus en cours aux standards internationaux éprouvés, et dissiper, en amont, les faiblesses institutionnelles et organisationnelles que recèlent les structures étatiques et territoriales en vigueur. Les faiblesses du cadre institutionnel et organisationnel en place en RD Congo consistent en :

a. niveau institutionnel :

- la présence des entités territoriales peu viables (cités, territoires, communes urbaines) ;
- la carence des organismes d'accompagnement de la décentralisation, une sorte de conseil national de développement des collectivités locales, des intercommunaux, etc. ;
- conflits de compétences entre villes, communes et territoires ;
- faible participation de la population à la gestion provinciale et locale à travers les organisations communautaires de base et enfin ;
- faiblesses sur le plan de l'exercice des contrôles de légalité, de contrôle budgétaire et de contrôle démocratique.

b. niveau organisationnel :

- les faiblesses concernent la gestion administrative, la disponibilité du personnel qualifié et la modicité des budgets des collectivités locales dues à la rigidité de la fiscalité locale ;
- l'absence de formation, de la coordination et le manque des agences spécialisées ;
- la réticence et la résistance du gouvernement central à mettre en place une véritable décentralisation ou un système véritablement fédéral et à laisser les collectivités jouer pleinement leur rôle en matière de planification, de gestion et de suivi des activités dont les compétences leur ont été formellement transférées.

En plus des faiblesses organisationnelles et institutionnelles ci-dessus, il y a aussi les carences du cadre provincial de pilotage et de coordination des politiques de développement, de gestion et de coordination des aides et celles du système d'informations statistiques, qu'il faudrait solutionner.

Il est aussi indispensable d'adopter une approche interactive globale ainsi qu'une stratégie "Bottom-up", à même de produire des résultats directement palpables, au lieu d'utiliser la procédure "Top down" en vigueur. Bref, il faut

manager le processus en cours, au lieu de le gérer par décrets et directives intempestifs du pouvoir central. Sinon, le processus de décentralisation en cours et le découpage territorial projeté en RD Congo seraient, dans ce sens, une entorse aux principes élémentaires de management.

Recommandations, stratégie et actions à mener

La restructuration dans le cadre de l'administration du territoire envisagée dans le contexte de la restauration de l'autorité de l'État, du maintien de l'ordre, de la garantie et de la protection des droits humains fondamentaux, de la protection des minorités et de la satisfaction des besoins des administrés par les services publics, ainsi que de la réforme administrative, passe par la stratégie d'institutionnalisation des structures et la généralisation de la Commune, de manière à supprimer la dichotomie monde urbain-monde rural. Il faudrait en plus opérer des réformes structurelles et fonctionnelles susceptibles de conférer une souplesse suffisante à l'organisation du territoire de la RD Congo.

a. Stratégies

1. Institutionnaliser, autonomiser et démocratiser le processus de décentralisation ;
2. Budgétiser et intégrer la décentralisation dans les programmes socio-économiques pluriannuels de développement ;
3. Redéfinir clairement les missions dévolues au Ministère ayant en charge les affaires intérieures et opérer une révision conséquente de ses structures organiques politiques, administratives et spécialisées ;
4. Procéder à une institutionnalisation relative des structures organiques au sein des six coordinations ayant titre de "Secrétariat général" ou "Direction générale". Dans la seconde alternative, la coordination sera assurée par un ou deux Secrétaires généraux. Il s'agira de :
 - a) la Direction générale des affaires politiques (DGAP) ;

- b) la Direction générale des Organismes spécialisés du maintien de l'ordre (OSMO) ;
- c) la Direction générale de l'Administration du Territoire (DGAT) ;
- d) la Direction générale des Entités Administratives décentralisées (EAD) ;
- e) la Direction générale de la fonction publique Territoriale (FPT) ;
- f) Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IT).

5. Mettre sur pieds une Fonction Publique Territoriale qui aura pour vocation de rapprocher l'Administration Publique et le Service Public des administrés, de gérer et de protéger le personnel de carrière des services publics de l'État, particulièrement les agents de l'autorité affectés dans les provinces ;

6. Renforcer la capacité et l'efficacité des services publics des collectivités locales (cités, chefferies, secteurs) et les communes qui correspondent à un groupement national des citoyens unis par une communauté d'aspirations et qui tire sa force de son unité sociologique constituant ainsi le meilleur instrument de la décentralisation ;

7. Promouvoir l'"Entité Économique Décentralisée" (E.E.D) comme instrument de l'aménagement du Territoire ;

8. Promouvoir la compétitivité universelle dans les villes sur base d'une part, d'une justification quantitative suite à la croissance démographique assez générale des espaces urbains et d'autre part, d'une justification qualitative par la réforme administrative, les lois de décentralisation, la révision du concept légal de la ville, les lois de démocratisation ou de fédéralisation, l'évaluation économique générale, l'évaluation du rôle de l'État, les réglementations mondiales, continentales, nationales, l'internationalisation ou la mondialisation des affaires... qui ont généré une véritable réévaluation faisant ou nécessitant que les collectivités urbaines deviennent des acteurs autonomes de la vie économique. Cette autonomie des acteurs ne peut se concrétiser que par une mise en

compétition économique des villes du monde ;

9. Délocaliser la tutelle et les mécanismes des voies hiérarchiques et relativiser le principe de l'unité de commandement ;

10. Revoir impérieusement l'échelle structurelle de l'organisation territoriale et procéder au regroupement harmonieux des espaces géographiquement contigus ;

11. Redéployer à la base les effectifs, ainsi que les matériels et équipements. Dans cet ordre d'idées, les cadres de commandement relèveraient, comme pour la Fonction Publique, de l'Administration centrale, tandis que les autres dépendraient de l'Administration provinciale. On peut aussi envisager simplement la mise sur pied d'une Fonction Publique Territoriale.

12. Réhabiliter le management gestionnel au sein de l'Administration de l'État et de la Territoriale et formaliser les circuits ainsi que les procédures de traitement des dossiers et de l'information ;

13. Réinstaurer ou redynamiser les institutions judiciaires et administratives de proximité, de contrôle de conformité, de régularité et juridictionnel (par exemple : Cour des Comptes, Conseil d'Etat, Conseils Supérieurs de discipline, Tribunaux administratifs, Conseil Economique et Social ...).

b. Actions à entreprendre et réformes à opérer

Comme actions à entreprendre, il faudra :

1. Revoir et actualiser le cadre juridique en vigueur pour mettre fin aux lois actuelles en tenant compte du contenu des compétences et des objectifs stratégiques des responsables des entités de base (décentralisées) ;

2. Réduire le nombre des entités décentralisées pour dissiper les désordres, les conflits de compétences, surtout en matière fiscale, et concentrer les efforts sur les échelons utiles ;

3. Revaloriser le statut de la Ville, de la Commune et de la cité pour en faire une base réelle d'imposition. Mutatis Mutandis avec les Régions et les Collectivités locales...

4. Mettre sur pied une École d'Administration en vue de la formation en cours d'emplois au profit du personnel politico-administratif dans les domaines de gestion, de fiscalité, du droit administratif, du code pénal, de l'Administration des Projets, du processus décisionnel, du Commerce, des travaux publics, etc. ;

5. Ériger une administration provinciale et locale propre avec une carrière spécifique et bien organisée, basée sur l'emploi et non plus sur la carrière ;

6. Élaborer des programmes pluriannuels d'équipement et d'aménagement local du Territoire ;

7. Allouer aux Entités locales des moyens de transport et de communication adéquats ;

8. Revaloriser les carrières publiques locales par l'engagement (recrutement) de personnes qualifiées et réévaluer les salaires des Fonctions Publiques locales ;

9. Améliorer la collecte des ressources locales par la simplification du système fiscal local (réduction de la nomenclature des taxes provinciales et locales) pour se concentrer sur un canevas des taxes essentielles et productives, une discrimination devant être, cependant, opérée sur une palette d'autres taxes secondaires qui pourront répondre aux spécificités de telle ou telle autre entité ;

10. Appliquer le coefficient de progression pour opérer la redistribution entre les ménages riches et les ménages pauvres ;

11. Améliorer l'élasticité des recettes locales par l'introduction du système des taxes a valorem de manière à faire correspondre les recettes locales aux évolutions économiques et à celles du pouvoir d'achat du contribuable ;

12. Réorganiser l'impôt financier en vue de tirer profit de sa validité économique, surtout en milieu urbain ;

13. Mettre sur pieds une Caisse nationale de péréquation pour assister les Entités non pourvues ;

14. Créer les institutions financières de crédits et légaliser les mécanismes des prêts aux conditions favorables pour permettre aux Entités de base de financer convenablement leurs projets de développement et ce, dans le contexte d'une autonomie légale et juridique.

Conclusion

Mon propos n'est pas de faire l'apologie d'un type d'organisation par rapport à un autre ni d'avoir idéalisé la période pré-coloniale vers laquelle on se retournerait tête baissée. Mais, après cinquante ans d'existence, on est en droit d'exiger un "droit d'inventaire". Droit d'inventaire de ceux qui ont prétendu nous apporter la civilisation ou simplement la modernité ; droit d'inventaire aussi de nous-mêmes qui avons voulu de l'indépendance ou de l'émancipation en vue d'ériger au cœur de l'Afrique, un État de droit ou un État tout court.

Concernant le cinquantenaire, je vais me permettre une digression utile, en reprenant ce qu'en pense Achille MBEMBE : "Nous voici donc en 2010, cinquante ans après la décolonisation. Y-a-t-il vraiment quoi que ce soit à commémorer ou faut-il au contraire tout reprendre ? Restauration autoritaire par-ci,

multipartisme administratif par-là, ailleurs maigres avancées, au demeurant réversibles, et, à peu près partout, niveaux très élevés de violence sociale, voire situations d'enkystement, de conflit larvé ou de guerre ouverte, sur fond d'une économie d'extraction qui, dans le droit fil de la logique mercantiliste coloniale, continue de faire la part belle à la prédation. Globalement, les choses sont donc plutôt bloquées, surtout en Afrique francophone où, les manipulations électorales et les successions de père en fils aidant, l'on peut dire que l'on vit, de facto, sous des chefferies masquées. Si les Africains veulent la démocratie et de bonnes dispositions légales, j'ai presque envie d'ajouter, si les Congolais veulent de la décentralisation et des bonnes dispositions légales, c'est à eux d'en payer le prix. Personne ne le paiera à leur place. Ils ne l'obtiendront pas non plus à crédit. Ils auront néanmoins besoin de s'appuyer sur de nouveaux réseaux de solidarité internationale, une grande coalition morale en dehors des États – la coalition de tous ceux qui croient que, sans sa part africaine, notre monde décidément sera plus pauvre encore en esprit et en humanité."

Fort de ces prédictions de MBEMBE, je terminerai donc mon propos par une note d'optimisme en paraphrasant Antoine de SAINT-EXUPERY : "La vérité de demain se construit avec les erreurs d'hier". À mes compatriotes, je dis aussi : "Intégrons dans toute nouvelle démarche la correction des erreurs d'hier."

Benoît-Janvier TSHIBUABUA-KAPY'A Kalubi, ingénieur-conseil
Doctorand en sciences politiques/ULg, maître de conférences
Belgique 2010

Repères bibliographiques

- Plusieurs écrits du Prof. Léon de SAINT MOULIN sur "l'histoire de l'organisation administrative de la RD Congo".
- Young CRAWFORD : Introduction à la politique zaïroise. Kinshasa-Kisangani-Lubumbashi, éditions universitaires du Congo. Traduit de l'anglais par Paul DUCHESNE, Bruxelles, C.R.I.S.P. 35, rue du Congrès, 1968.
- MAKOLO JIBIKILAYI : Les villes et les communes en République Démocratique du Congo : quarante ans d'expérience : Bilan et nouveaux défis; 1857-1997 ; 1958-1998, Kinshasa XV/B.P. 20.671, éd. de l'Association Congolaise des sciences administratives, octobre 2000.

- Le prof. TSHIYEMBE MWAYILA a réfléchi sur "le découpage de la RD Congo en 26 provinces ou sa régionalisation est à la fois un défi et une vulnérabilité".
- Le prof. MAMPUYA KANUNK'A Tshabu, Projet de constitution : copie à refaire. Le Potentiel.
- Constitution du 18 février 2006.
- Philippe BIYOYA MAKUTU : Congo-Kinshasa : Défis et enjeux de la décentralisation, 7 Août 2009.
- Benoit-Janvier TSHIBUABUA KAPIA Kalubi, La démocratie par la constitution et les élections. Cas de la RD Congo" et " La Problématique des réformes administratives et de décentralisation en RD Congo. Esquisse d'une approche systémique. " in Cahier des sciences administratives, 2008.

30 juin 1960 à Léopoldville Souvenir d'un témoin

Le 30 juin 1960, j'étais, en effet, à Kinshasa, alors appelée Léopoldville et je faisais partie de la communauté jésuite du Collège Boboto, dénommé alors le Collège Albert 1^{er} et situé dans le quartier de Kalima, à proximité du bâtiment qui venait d'être aménagé pour le futur parlement, près de la place royale où trônait la statue du Roi LEOPOLD II.

À vrai dire, je n'étais pas membre du corps enseignant du collège, mais aumônier-conseil d'un mouvement social fondé en 1956 et qui s'appelait en abrégé le "CADICEC", un centre de réflexion pour cadres dirigeants catholiques d'entreprises installées au Congo.

La journée du 30 juin débuta pour moi avec le Te Deum solennel auquel je pus assister à 9 heures. C'était à l'église Notre Dame du Congo, située sur l'avenue qui porte aujourd'hui le nom du 24 novembre.

La cérémonie se déroula en présence du Roi BAUDOUIN, arrivé la veille et accompagné de son Premier ministre. C'était la toute dernière manifestation organisée sous l'égide de la Belgique et c'est pourquoi elle se termina par la Brabançonne. La proclamation de l'indépendance était prévue à 11 heures.

Dehors s'était rassemblée une foule nombreuse qui ne manquera pas d'acclamer le souverain belge à sa sortie de l'église.

Une heure plus tard, tous ceux qui devaient participer à la séance parlementaire où devait être proclamée

l'indépendance rejoignaient le palais de la nation. Je disposais d'une carte de presse à titre de représentant de la revue CADICEC. Cela me permit de prendre place dans la tribune réservée aux journalistes et c'est de là que j'ai suivi cette séance historique où la Belgique mettait fin à sa mission de puissance coloniale sur le Congo. Tout débuta avec le discours du Roi BAUDOUIN qui fut suivi par celui de KASA-VUBU, le nouveau président de l'État souverain du Congo.

Brusquement et contre toute attente, la parole fut donnée à Patrice LUMUMBA, Premier ministre. Et ce fut la douche écossaise, avec un très sévère réquisitoire contre la Belgique, l'accusant d'avoir traité la population avec mépris, en vrai négrier. Ainsi la tristesse s'empara de nombreux Blancs dans l'assistance, offensés par ces paroles discourtoises. L'indépendance, cela se sentait, sema subitement l'inquiétude pour l'avenir et le Roi, indigné par les propos de LUMUMBA, souhaite reprendre sans plus tarder l'avion pour Bruxelles. Les autorités congolaises lui demandèrent de rester, promettant que LUMUMBA rendrait un hommage public aux Belges lors du déjeuner prévu au programme. Ce qui fut fait avec dignité mais sans pouvoir malheureusement rétablir un climat politique serein au sein de l'assemblée invitée au palais de la nation.

À 15 heures, face au building administratif, se déroula un défilé militaire en présence du président KASA-VUBU et du Roi BAUDOUIN.

Cela dura 50 minutes, puis aussitôt après une limousine conduisit le Roi et son Premier ministre à l'aéroport de Ndjili. En les voyant partir, les Belges présents au défilé n'eurent pas envie de les saluer par des applaudissements d'adieu. Pour eux, la journée de l'indépendance se terminait mal, sans allégresse. Le ciel était

demeuré couvert depuis le matin, un vrai ciel de saison sèche.

Heureusement, le soir, la cité fut très animée, gratifiée d'un superbe feu d'artifice "au pont" Cabu tandis que des musiques trépidantes de multiples orchestres régalaient le nombreux public venu dans les bars ...

Père Vincent CHARLES s.j.

Poème du cinquantenaire de l'indépendance de la RD Congo : **Patrice Emery LUMUMBA, notre Aufklärer**¹⁸

"Et je me demandais en vain ce que les Nègres avaient pu faire au diable et au béké pour être ainsi opprimés par l'un et l'autre"
J. ZOBEL, La Rue Case-Nègres, Présence Africaine, 1974.

Dans ce pays immense et beau à souhait qu'éclaire le soleil qui brille de tous ses mille feux

Le Destin est venu à toi sous la forme d'une carrière météorique et tellement haletante

Onalowa¹⁹, Stanleyville, Léopoldville, Lodi²⁰, Bolombo²¹, Thysville, Elisabethville

Poète aux paroles de braise lancées dans le ciel opaque de l'oppression et du mépris sournois
Le sceau de la Maât²² sur la langue, tu refuses d'endosser la bure de tous ces culs bénits
Tu te dresses contre ce monde inhibiteur de créativité historique de la noire humanité
Ta voix puissante égrène les souffrances infligées à l'Afrique noire à travers les siècles
Comme ce jour-là à Léo la Capitale et dans un torrent d'émoi patriotique galopant si vite
Quand ta syntaxe et ton élocution qui se gaussent de l'orthoépie et de l'orthophonie allogènes

Psalmodient avec audace un tableau saisissant de toutes nos souffrances sous l'occupation
"Traite", déportation massive, exploitation, colonisation, aliénation, razzias, apartheid
Ethnocidation des sociétés globales, génocides non reconnus, oppression rationnelle
Culture et religion ignorées ou persécutées, négation anthropologique et ontologique

Durant tant de jours, ton combat prend un chemin escarpé à flanc de montagne
Ton combat pour une émancipation immédiate et non maquillée en opération cosmétique
Ta lutte pour la dignité, la liberté et l'identité propre du grand Congo de tes Ancêtres
La force qui émane de toute ta personne, ta prescience et tes paroles meublent nos âmes
Merveille que tu es, merveille que l'héritage légué au Congo, à la Nigritie et au Monde
Moscou, Pékin, **Haïti**, Ghana, Soweto, Santiago de Cuba, Harlem, Conakry, Ile de Gorée
Déconcerté devant la sémantique de ton discours et devant la vivacité de tes réparties

¹⁸ Mot d'origine allemande utilisé ici dans le sens de " Guide, éclaireur ".

¹⁹ Localité de naissance de P.E. LUMUMBA où est érigé un mini-monument à la gloire du héros.

²⁰ Localité du territoire de Mweka où fut arrêté LUMUMBA par le Colonel MPONGO.

²¹ Localité du territoire de Dekese dont P.E. LUMUMBA a foulé le sol avant de retraverser le Sankuru vers Lodi où son épouse et ses enfants étaient aux mains du Colonel MPONGO.

²² Maât est la divinité de la vérité, la justice et la rectitude dans la religion et la culture de l'Egypte négro-antique. Selon la thèse dite de l'antériorité, l'Egypte antique et nègre bénéficie des pratiques civilisationnelles du sud.

L'ennemi gonflé comme une grenouille vaniteuse soudoie ses laquais compradores
Alors te voici en butte à une démonisation ou à une satanisation médiatique et planétaire
Le nationaliste défenseur des intérêts du peuple est décrété communiste par l'ennemi
Ton activisme pour l'émancipation est assimilé à une activité antireligieuse et athée
Vendu par les tiens auxquels, comme le Romain César, tu dis : *Ata bino bandeko ba ngai*²³ !
Te revoici, dès potron-minet, condamné à une irrémédiable et cruelle mort, à une funeste fin
Sacrifié en pleine force de l'âge sur l'autel des intérêts géostratégiques néocoloniaux
Dont tu as démonté allègrement les concussions et les multiples et abjectes avanies
UMHK²⁴, alors séditieux holding minier et fief de la si sinistre Cinquième Colonne
Ainsi ton élégante silhouette dissoute dans un fût d'acide sulfurique vient à quitter ce monde
Vers l'empyrée des héros de la Nigritie et du monde près de l'Incogniscible *Onyashongo*²⁵
NKRUMAH, le CHE, NASSER, MAO, SÉKOU TOURÉ, KABILA père, MALCOLM X,
Th. SANKARA, CABRAL

Onalengo²⁶, mon Ami Unique, tu es à tout jamais l'œil et le bras de tout un peuple
Tes paroles continueront de couler en nous comme l'intarissable flot énergisant de Maât
Elles tissent l'herméneutique de la condition politique, économique du Congo et de l'Afrique
Tu as donné un limon à la psyché et à l'inconscient collectif des Congolais et des Africains
Ton nom s'aureole à présent d'un prestige inégalé, magique, indéboulonnable et universel
Ton assassinat politique reçoit, dans la postérité, une interprétation religieuse inattendue
Patrice Emery LUMUMBA est attendu encore par tous ses partisans comme un Messie noir

Mais vois comment aujourd'hui ton Congo est pillé et truané, radié et désarticulé, ruiné
Congo territoire abandonné aux instincts et à l'appétit gourmand des prédateurs de tout poil
Coltan du Kivu, diamant du Kasai, or de Kilo Moto, métaux du Katanga, pétrole de Moanda
Pour libérer le Congo, nous nous ressourçons tous sous ton ombrelle épistémologique
Aimer le Congo et l'Afrique jusqu'au sacrifice de soi-même est une leçon pour nous tous
Vive le Congo de nos Ancêtres à jamais uni ! Vive l'Aufklärer Patrice Emery LUMUMBA !

Dr TEDANGA Ipota Bembela

FONDATION Père EVERARD

Nous renouvelons notre appel à la générosité des donateurs en faveur de la Fondation Père EVERARD qui aide les étudiants démunis du Tiers-Monde aux études en Belgique.

Ils ont besoin de vous. Nous comptons sur vos dons généreux, petits ou grands. Vous pouvez les verser au compte du CACEAC ASBL à Charleroi numéro : 000-1178819-75, avec la mention "Fondation Père EVERARD".

Si vous désirez recevoir une attestation fiscale pour votre don en faveur des étudiants du tiers-monde aidés financièrement par l'Asbl CACEAC (dans les critères de la Fondation ou en dehors), vous pouvez le verser au compte 000-0000041-41 de Caritas Secours International qui soutient notre projet, avec la mention "CACEAC projet P161".

À l'occasion d'un jubilé, d'un mariage ou d'un autre événement familial, songez à faire un double plaisir en désignant la Fondation comme bénéficiaire de la générosité de vos amis.

Grand et cordial MERCI de la part du CACEAC et de tous les bénéficiaires.

²³ Le lingala "Ata bino bandeko ba ngai !" se traduit par "Même vous, mes frères !"

²⁴ Union Minière du Haut Katanga.

²⁵ Un des noms attribués à Dieu en otetela, langue maternelle de P.E. LUMUMBA.

²⁶ L'otetela "Onalengo" se traduit par "Mon frère ; Fils du pays".

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Afrique/Haïti : le bilan en clair-obscur des indépendances en postcolonies noires (I)

"Maître de son destin, maître de ton destin, cher Togo, mon cher pays, te voilà libre, enfin"²⁷."

Comme l'atteste cette citation, les indépendances africaines se sont fêtées, dites et vécues avec enthousiasme, soulagement et fierté. Elles se sont célébrées en chœur, dans les corps et les cœurs, avec exubérance et lyrisme. L'Afrique et les Africains annonçaient un nouveau monde, une nouvelle vie, une nouvelle coopération et un nouvel homme. Ce fut un moment d'aboutissement victorieux, non seulement des revendications identitaires, mais aussi d'une figure universelle qu'est l'égalité de tous les hommes.

Les leaders africains se voyaient en outre un destin commun d'anciens peuples occupés aujourd'hui autonomes : "Nous re-dédions maintenant notre action à la lutte pour émanciper les autres pays car l'indépendance du Ghana n'a aucun sens, tant qu'elle n'est pas liée à une libération totale du continent africain"²⁸, disait NKRUHMAH en 1957. Ces leaders devaient aussi combattre des dominations endogènes au continent tout en préservant des rapports parfois paternalistes avec d'anciennes puissances coloniales. C'est ce qui apparaît dans la déclaration de MOKTAR Ould DADDAH en 1958 : "Au moment où la France nous donne le droit de nous gouverner nous-mêmes et de nous déterminer librement, je dis non au Maroc ! Mauritanien, nous étions. Mauritanien, nous sommes. Mauritanien, nous resterons !"²⁹.

Les problèmes économiques que connaît actuellement l'Afrique suite à la dépendance extérieure de ses économies étaient aussi déjà (pres)sentis et connus à cette époque où prévalait une certaine ambiguïté entre le besoin d'indépendance et le besoin d'assimilation civilisationnelle avec les puissances coloniales. Philibert TSIRANANA déclara en effet : "Nous considérons qu'il vaut mieux avoir une indépendance bien préparée, car une indépendance politique anticipée nous conduirait à la dépendance la plus atroce qui soit, la dépendance économique. Nous continuons à faire confiance à la France et comptons sur le génie français pour trouver, le moment venu, une formule comparable à celle du Commonwealth britannique. Car, nous Malgaches, nous ne voudrions jamais nous séparer de la France. De culture française nous sommes, et nous voulons rester français."³⁰

Par contre, d'autres Africains étaient plus intransigeants et impatients par rapport aux puissances coloniales. Ils ont beaucoup pesé sur la transition de leurs pays à l'indépendance : "Nous ne renonçons pas et nous ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance. Il n'y a pas de dignité sans liberté : nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage", dit SEKOU TOURE en 1958 dans un désormais célèbre discours prononcé lors de la visite du Général de GAULLE à Conakry. Ahmadou AHIDJO, quant à lui, avertissait ses compatriotes du caractère incessant du combat de conquête de sa liberté en ces termes : "Camerounais, Camerounaises, le Cameroun est libre et indépendant. L'indépendance et la liberté sont des biens qui se conquièrent et se reconquièrent chaque jour."³¹

²⁷ Sylvanus OLYMPIO, 27 avril 1960, Cérémonie d'indépendance du Togo.

²⁸ KWAME NKRUHMAH, mars 1957, Discours sur l'indépendance du Ghana.

²⁹ MOKTAR Ould DADDAH, 25 février 1958, Réponse au discours de Mohammed V.

³⁰ Philibert TSIRANANA, 29 mai 1958, Discours à l'Assemblée nationale française.

³¹ Ahmadou AHIDJO, 1^{er} janvier 1960, Discours sur l'indépendance du Cameroun.

Les indépendances africaines annoncèrent donc l'homme nouveau et une vie nouvelle obligatoirement meilleure pour l'Afrique et les Africains car, comme le disait Patrice LUMUMBA : "La République du Congo est proclamée et notre pays est aujourd'hui entre les mains de ses enfants. Ensemble, mes frères, mes sœurs, nous allons entamer un nouveau combat, un sublime combat qui conduira notre pays à la paix, la prospérité et la grandeur. Ensemble, nous allons établir la justice sociale et assurer que chacun reçoive le juste paiement de son travail³²." Ces mêmes leaders n'étaient pas naïfs quant à l'ampleur de la tâche qui les attendait en tant que guides des nouveaux États indépendants. En conséquence, JOMO KENYATTA avertit : "Beaucoup de gens pensent que nous avons atteint l'*Uhuru* [la liberté, en *kiswahili*], que le soleil de la liberté brille, que la richesse tombera comme manne du ciel. Moi, je vous dis que rien ne tombera du ciel. Nous devons travailler dur de nos mains pour sortir de la pauvreté, de l'ignorance et des maladies.³³" Un des moyens pour s'en sortir était donc l'union de l'Afrique à laquelle appela un autre digne fils africain comme suit : "Je voudrais vous rappeler ce qu'un grand Américain a dit un jour: 'Unis nous restons debout, divisés, nous nous effondrons'. Cette affirmation est valable pour le Nigeria aujourd'hui comme pour n'importe quel autre pays.³⁴"

En 2010, un long chemin a été parcouru depuis ces déclarations d'intentions. Les États africains existent et font même déjà des dons à d'autres États en crise humanitaire.

En effet, la RD Congo a apporté une contribution de 2,5 millions de dollars à l'aide internationale en faveur des Haïtiens frappés par le violent séisme du 12 janvier 2010. Le Premier ministre congolais, Adolphe MUZITO, a remis la contribution de son pays au Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en RD Congo, Alain DOSS. Selon le Premier ministre congolais, ce geste humanitaire de solidarité et de compassion du peuple congolais envers le peuple haïtien, "frère et ami", est aussi un geste de gratitude envers la communauté internationale qui a posé d'autres gestes en faveur du peuple congolais dans les mêmes circonstances, notamment les crises humanitaires consécutives à la guerre. La contribution de la RD Congo a été remise au représentant du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), qui la transmettra au siège des Nations Unies. Dans le même ordre d'actions, le gouvernement camerounais a annoncé l'octroi d'une "assistance financière" d'un million de dollars en faveur d'Haïti et signale que les soldats camerounais travaillent déjà aussi sur place dans des actions de sécurisation et de sauvetage. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'Union africaine réfléchit à une possible terre à proposer à certains Haïtiens qui souhaiteraient partir d'Haïti pour l'Afrique.

En dehors de la catastrophe douloureuse de plus de 200.000 morts à laquelle répondent les gestes du Cameroun, de la RD Congo et d'autres pays africains aux côtés des grandes puissances et de la communauté internationale, des pays africains ont, une fois n'est pas coutume, montré au monde entier que ceux qui sont généralement dits pauvres et très endettés, peuvent aussi donner, en confirmant ainsi que *quand il y en a pour un, il y en a pour deux*. Ces gestes de solidarité venant du Sud et, surtout, d'une l'Afrique noire classée au bas de l'échelle des indicateurs du développement, montrent par ailleurs que l'une des grandes réalisations africaines de ces cinquante ans d'indépendance est surtout l'existence concrète d'États africains qui, théoriquement, ont les mêmes droits et devoirs que les autres dans le système international d'États. Ce n'était pas le cas avant les indépendances de 1960. Ces temps-là étaient encore ceux des expositions universelles de Bruxelles et de Paris où les Nègres, l'Afrique et leurs mœurs étaient objets du divertissement des "civilisés" en mal d'exotisme. C'était des temps où les Occidentaux méprisaient des ailleurs dont l'être et la logique de vie étaient dits "sauvages". Maintenant des frontières tangibles et reconnues, des drapeaux, des hymnes nationaux, des nationalités et des Constitutions existent. Ce sont les

³² Patrice LUMUMBA, 30 juin 1960, Discours de l'indépendance du Congo.

³³ JOMO KENYATTA, 12 décembre 1964, Discours lors de la commémoration de l'indépendance du Kenya.

³⁴ Abubakar TAFAWA BALEWA, Discours radiophonique diffusé au Nigeria.

premiers faits symboliques et tangibles du réel succès des souverainetés nationales en Afrique.

Si la richesse financière du Nord fait qu'il monopolise pratiquement le champ humanitaire et de l'aide au développement qu'il gère par un cartel d'ONG et de Fondations richissimes, il semble que ceux qui souffrent le plus, l'Afrique en l'occurrence, puissent aussi investir ce champ, non de façon capitalistique, mais de façon plus "travallistique" et empathique, car leurs conditions de vie quotidiennes les prédisposent à un humanitaire moins instrumental, même si celui-ci reste un mal nécessaire en situations extrêmes de catastrophe naturelle. L'Afrique peut inaugurer un humanitaire qui se fait avec moins de zèle du nanti et plus de cœur et de partage d'humanité face à d'autres humanités en déroute. C'est *le zèle humanitaire* des nantis qui explique des dérives comme celles de *l'Arche de Zoé* au Tchad ou encore de ce groupe de baptistes américains qui, alors que l'armée américaine abat un travail colossal pour aider Haïti à se relever, contingentent des enfants haïtiens qu'ils essaient de faire sortir clandestinement du pays, le 31 janvier 2010. L'Afrique doit donc aussi intégrer de toute urgence que le monde est loin de "l'Ujama", la grande famille fraternelle dont rêva Julius NYÉRÉRÉ en son temps. Il est très souvent une arène de fauves qui font feu de tout bois pour assouvir leur faim.

Etant donné qu'il se développe, à côté de multiples humanitaires qui font bien leur travail, un autre *humanitaire business ou délinquant* dont l'Afrique est très souvent victime, c'est l'occasion ici de répéter que faire de l'humanitaire ne donne pas tous les droits et qu'on n'aide pas les hommes contre leur gré ! Au 21^{ème} siècle, un humanitaire non débarrassé des rapports de dominance et du mépris des lois et du réel des autres parce qu'ils seraient pauvres, ne semble qu'un recyclage moderne des présumés condescendants qui fondèrent jadis "la mission civilisatrice". Ce sont les demandeurs d'aides, c'est-à-dire des pays comme Haïti ou encore les États africains, qui en pâtissent aussi aujourd'hui.

Parler du cinquantenaire des indépendances africaines et de cette catastrophe naturelle d'Haïti présente d'autres liens. Ceux-ci se tissent autour du et par le mot indépendance. Et qui dit indépendance, dit aussi automatiquement une situation antérieure de colonie, d'occupation et d'inexistence comme entité spatiale et sociale, autonome et souveraine. En conséquence, le peuple noir et la longue mémoire des *événements traumatismes* que furent la traite négrière, l'esclavage et la colonisation, lient aussi étroitement Haïti et l'Afrique. En effet, première république noire née en 1804, Haïti est déjà indépendante alors que l'Afrique, continent du Bénin d'où est originaire le lignage de TOUSSAINT LOUVERTURE, connaît le début de sa colonisation qui, grosso modo, commence vers 1800. Il est donc indiqué, au moment où nous parlons du cinquantenaire des indépendances du continent noir, d'évoquer la belle histoire d'Haïti. Histoire qui livre au monde la première révolte d'esclaves noirs pour la liberté et l'autodétermination à laquelle a droit tout peuple.

En effet, c'est lorsque l'Afrique noire tombe sous le joug colonial en 1800, que l'esclave haïtien décide d'en sortir et de baptiser son nouvel État du nom emprunté à la langue des Taïnos, habitants de l'île exterminés par les conquérants espagnols au XVI^{ème} siècle : Ayiti, "la terre des hautes montagnes". La sortie du joug colonial d'Haïti était donc aussi l'assurance que l'Afrique et les Africains qui y entraient en 1800, en sortiraient aussi un jour et qu'ils en avaient les moyens. TOUSSAINT LOUVERTURE et Jean-Jacques DESSALINES sont donc, dans une certaine mesure, les pères spirituels et les annonciateurs lointains des Patrice LUMUMBA, UM NYOBE, Félix Roland MOUMIE, Mehdi BEN BARKA, Nelson MANDELA et d'autres grandes figures africaines qui allèrent se soulever après la Seconde Guerre mondiale contre les puissances occupantes de l'Afrique. En devenant le premier noir chef d'État, au sens occidental du terme, le leader TOUSSAINT LOUVERTURE et la révolte des esclaves haïtiens furent ce qu'Aimé CESAIRE considéra

comme le moment où, pour la première fois, la Négritude se mit debout et dit qu'elle croyait en son humanité³⁵.

Cependant, au moment où l'Afrique fête le cinquantenaire de ses indépendances, Haïti est à deux cents ans d'indépendance. Mais ce premier État noir qui vient de subir une autre catastrophe naturelle était déjà exsangue sociopolitiquement et économiquement avant celle-ci. C'est un pays classé parmi les plus pauvres au monde et qui vit pratiquement grâce à l'aide internationale et aux transferts de fonds de ses travailleurs émigrés. Le tremblement de terre n'a fait que révéler au monde entier l'état de délabrement et de faillite assez poussé de l'État haïtien. Il est donc crucial, après 200 ans d'indépendance pour Haïti, et 50 ans d'indépendance pour l'Afrique noire, où la situation n'est guère réjouissante sur le plan du développement, de se poser les deux questions suivantes :

- *Qu'est-ce que les autres, c'est-à-dire les acteurs historiques dominants, ont fait d'Haïti et de l'Afrique noire ? et,*
- *Qu'est-ce qu'Haïti et l'Afrique noire se sont fait à eux-mêmes pour être toujours si démunis respectivement 200 ans et 50 ans après leurs indépendances ?*

(à suivre)

Thierry AMOUGOU³⁶

RESUMÉS DE THÈSE

1) Thèse de B. MUZINGU NZOLAMESO soutenue le 22 février 2010 à l'Université Catholique de Louvain à Louvain-la-Neuve

Titre : Les sites maraîchers coopérativisés de Kinshasa en RD Congo : contraintes environnementales et stratégies des acteurs.

La pratique du maraîchage dans les sites organisés en coopératives est aujourd'hui stimulée par une demande locale importante, qu'accompagne une augmentation rapide de maraîchers. Mais l'on constate qu'en dépit de ses multiples fonctions dont l'emploi, le revenu complémentaire, la contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement du milieu, qui font d'elle une activité montante en économie de survie, les maraîchers et leurs coopératives respectives œuvrent dans un environnement marqué par des contraintes et des opportunités.

Les contraintes rencontrées par les maraîchers handicapent la production et la commercialisation des légumes. Tandis que les contraintes que rencontrent les coopératives interagissent comme des facteurs régressifs à l'action organisationnelle. Le regroupement des différentes contraintes identifiées par les maraîchers a permis d'élaborer une typologie qui distingue les contraintes sociales, les contraintes économiques ainsi que les contraintes culturelles.

Cependant, des solutions alternatives peuvent être envisagées afin d'atténuer, sinon éviter ces contraintes. Elles passent par l'usage systématique des stratégies informelles de changement. Parmi elles, les acteurs recourent aux pratiques

³⁵ Cité par Le Point, Hors Série, La Pensée Noire. Les textes fondamentaux, n°22, avril - mai 2009, p. 22.

³⁶ Camerounais, Maître de conférence, Université Catholique de Louvain (UCL), Belgique.

financières informelles dont l'épargne, le microcrédit, le travail à l'exploitant et aux diverses activités d'autofinancement. Des connaissances et des compétences variées se rencontrent sur le terrain et sont échangées à travers ce qu'il est convenu de nommer l'École au champ. Les acteurs font également concourir les réseaux relationnels, qu'ils soient familial, linguistique ou confessionnel. Nous dégagons de ces stratégies des acteurs, trois types de capitaux dont le capital économique, le capital culturel et le capital social, qui s'interfèrent afin d'engranger les ressources nécessaires et de réduire les contraintes rencontrées dans les Sites Maraîchers Coopérativisés (SMC) enquêtés.

L'intérêt de la présente étude réside dans la mise en évidence d'une approche interdisciplinaire qui permet d'analyser des réalités complexes et pluri-dimensionnelles de changement, articulant structures et stratégies des acteurs autour du changement. Ces stratégies constituent une véritable innovation qui participe et représente une authentique alternative aux modèles de développement.

B. MUZINGU NZOLAMESO

2) Thèse de Marthe DJUIKOM soutenue le 24 novembre 2008 à l'Université de Kassel (Allemagne)

Titre : Énergies durables pour le développement rural en Afrique subsaharienne. Approche interdisciplinaire et défi organisationnel.

Notre travail attire l'attention sur un certain nombre de constats du champ de développement, notamment la perpétuation en milieu rural africain de la précarité et de la pauvreté. Cette pauvreté, prise dans son sens le plus profond et le plus divers avec Amartya SEN, explicité par J.L. DUBOIS, suppose une privation de "capabilités" qui fait des individus et des communautés locales les exclus et les oubliés des systèmes. Ce que Paulo FREIRE appelle "objet" et qui justifie une hypothèse forte de travail centré sur l'Homme, plutôt comme "sujet" de sa propre transformation et du développement.

Ce travail montre et explique, en illustrant dans une chronologie historique, comment les politiques de développement mises en place et le comportement des acteurs à tous les niveaux sont la cause de cette situation.

Mais face à tout cela, les individus et les communautés plongés et vivant en symbiose dans un environnement riche et divers en ressources et potentiels, restent attachés à ce qu'ils ont de plus profond, de plus intrinsèque, qui relève de leur histoire, de leur culture et explique leur logique d'action, comme réaction et stratégies de vie et de survie. Pour l'extérieur qui domine et influence par les systèmes, ils restent "objet", mais dans leurs nombreuses initiatives endogènes, ils montrent les capacités et les fondements à être "sujet" à leur échelle, à leur niveau. Seulement, mener des initiatives isolées, pour répondre à des besoins réels ponctuels et face à un système dominé par la logique de marché, cela ne peut à long terme que conduire au cercle vicieux de la pauvreté et de la misère.

Pour un développement durable, une vision holistique s'impose ; d'où la nécessité de changement. Non seulement un changement de système et de choix des

politiques, mais aussi et surtout des comportements des acteurs à tous les niveaux et des types de relations qu'ils entretiennent. Il est question de reconsidérer le chemin du développement qui intègre les logiques, les visions, les intérêts et les stratégies de tous les intervenants. Que cela parte des initiatives endogènes ou de nouveaux projets communs, on s'engage dans un processus d'apprentissage collectif que Paul SINGER et Clarita MÜLLER-PLANTENBERG explicitent et développent dans les concepts d'incubation et des économies solidaires qui permettent l'auto-mobilisation, l'autodétermination et l'autogestion des communautés locales et partant une re-conceptualisation institutionnelle.

Un tel processus n'est envisageable que dans un cadre interdisciplinaire. Ce cadre ne sera approprié que quand une communication compréhensible et complémentaire passera entre les acteurs des sciences sociales et ceux des domaines techniques et technologiques ; au point que, devant une non réalisation, voire un échec de projet technique à cause des réalités sociologiques et culturelles, les "experts" techniques puissent dire avec le Professeur J. SCHMID : "il n'y a pas eu d'échec, mais des apprentissages à intégrer dans la planification des études et projets techniques/technologiques".

Pour illustrer ce cheminement analytique : de la théorie à la pratique, des constats au changement en passant par les questionnements, les hypothèses, les axes des stratégies et des actions concrètes de changement, nous avons choisi le thème de l'énergie et spécifiquement l'énergie pour le développement rural durable en Afrique subsaharienne. Le cheminement expérimental nous conduit à une démarche que nous avons nommée DRIEE pour dire : Développement Rural et Incubation d'Entreprises Energétiques.

Cette démarche part des constats que :

- L'énergie pour le monde rural est en général, au niveau international, très souvent assimilée à l'électricité, notamment pour l'éclairage. Pendant ce temps, en Afrique rurale subsaharienne, les premiers besoins énergétiques sont ceux pour la production agropastorale, la cuisson, la transformation et la conservation des aliments, etc.

- Et même parlant de cette électricité, cette population rurale, qui porte les économies nationales à près de 80%, a accès à moins de 5% de celle-ci, réduite à l'éclairage et non intégrée dans les activités de production.

- En plus, en reprenant l'analyse des experts, on voit que les projets d'accès à l'énergie/électricité se concentrent plus sur des technologies que sur les besoins, la presque totalité des fonds pour l'énergie étant planifiée, comme le démontre KOOU (11/2008), en terme d'investissement dans l'infrastructure de production et de distribution par les réseaux conventionnels / centralisés.

Ensuite cette démarche expérimentale de recherche-action, intègre ces constats, puis fait des inventaires et / ou des analyses descriptives et approfondies en Gambie et au Cameroun, portant sur les :

- besoins, pratiques et initiatives locales en matière d'énergie, pour des individus, ménages, groupes socioprofessionnels, groupes spécifiques comme les femmes, communautés rurales avec toutes leurs composantes,

- potentiels :

- naturels, dont les sources énergétiques locales ;
- socioculturels, dont les capacités organisationnelles empiriques des communautés ;
- humains, dont les connaissances et pratiques endogènes face aux problèmes d'énergie.

Enfin, elle débouche sur la création d'une organisation avec laquelle et dans laquelle nous introduisons et testons la logique d'incubation et de l'économie solidaire. Il s'agit de l'organisation FERDEDSI pour dire "Forum Energies Renouvelables - Développement Durable et Solidarité Internationale".

D'abord comme entreprise énergétique sociale et ensuite comme niche institutionnelle de plusieurs micro-initiatives en milieu rural, FERDEDSI est donc à la fois une entreprise énergétique incubée, mais aussi un incubateur des organisations locales.

Les premières actions sont dans les départements du Noun, de la Ménoua et des Bamoutos, dans la province de l'Ouest au Cameroun. Des échanges interuniversitaires (Nord-Sud et Sud-Sud) pendant la période de recherche sont en mutation pour des partenariats formels, non seulement entre universités, mais aussi et surtout entre organisations locales et les universités.

Ce dernier type de partenariat, qui caractérise l'économie solidaire, est aussi une innovation du processus pour les cas africains, à l'instar de ce qui se passe en Amérique latine et dont nous faisons un apprentissage mutuellement bénéfique dans les groupes de travaux/ séminaires universitaires et des manifestations internationales.

Marthe DJUIKOM

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

Fatoumata Fathy SIDIBÉ, *Une saison africaine*. Paris, éditions Présence africaine, 2006. 160 pages.

C'est le premier roman de Fatoumata Fathy SIDIBE, auteure d'origine malienne et vivant actuellement à Bruxelles. Ce petit ouvrage se lit d'une traite car l'histoire est bien racontée et les personnages sont attachants.

À première vue, il s'agit ici d'une romance entre un beau Noir que sa famille accepte, bien qu'à contre cœur, d'envoyer étudier en Europe et une jeune et jolie Blanche qui tombe sous le charme du premier cité. Mais au fil des pages, on se rend compte que Fatoumata SIDIBE dépasse largement ce cadre un peu éculé pour se

lancer dans la dénonciation de travers qui lui restent visiblement sur le cœur : revendications anti-colonialistes, revendications féministes, critique des élites africaines corrompues, déficiences structurelles des pays du sud, etc.

Cela fait finalement un peu fourre-tout car il est évidemment impossible en si peu de pages de traiter à fond autant de sujets importants mais l'intention est louable et avec un peu de métier supplémentaire, nul doute que l'auteure a un bel avenir devant elle. Et nous sommes persuadés qu'elle mettra autant de volonté à réussir son parcours que ses deux héroïnes, la Noire et la Blanche en ont mis l'une et l'autre à effacer les obstacles qu'elles ont dû affronter pour trouver leur épanouissement personnel.

Nous recommandons donc cet ouvrage à tous ceux qui veulent à la fois passer quelques heures d'agréable détente tout en ayant en même temps l'occasion de réfléchir sur des problèmes parfaitement contemporains.

E. VAN SEVENANT

NOUVELLES FAMILIALES

Nous sommes heureux de vous faire part de la naissance :

- le 26 mars 2010 à Vilvorde, de Mila-Anna Afining, fille aînée de NGOM Raphaël-Nkobb et PAN Sara

Nous lui souhaitons une vie heureuse.

C'est avec regret que nous vous faisons part du décès :

- le 29 mars 2010 à Bruxelles, de Joseph NDAHIMANA

Ne soyons pas tristes de l'avoir perdu mais soyons reconnaissants de l'avoir eu (Saint Augustin).

Annonce : L'Afrique visionnaire

À l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de la RD Congo (et d'autres pays africains), le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et le Musée Royal de l'Afrique centrale organisent un grand festival dénommé : "L'Afrique visionnaire", du 30 mai au 26 septembre 2010.

Au programme : musique, littérature, arts de la scène, débat, exposition Geo-graphics, etc. Contacts et informations : Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. www.bozar.be ; téléphones : 02/507 82 00 ; 02/507 82 57 ; e-mail : eric.vancoppenolle@bozar.be ; Musée Royal de l'Afrique centrale : www.africamuseum.be ; www.congo2010.be ; e-mail : sofie.bouillon@africamuseum.be

VENTE DE "L'AFRICAIN" AU NUMÉRO

A Bruxelles, *L'Africain* est en vente à

Librairie U.O.P.C

Avenue Gustave Demey 14-16
1160 BRUXELLES

